

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

“Dialogue pour la Terre”

Lyon - 21-23 février 2002

Seine-Normandie

1000 Actions pour préserver l'eau

Qualité de l'Eau au Robinet

Propositions de la FNCCR

DGCCRF

Enquête sur le prix de l'eau en 2001

L'IFORE
ouvre ses portes

BRÉSIL

L'ANA fête son premier anniversaire en France

Michel CAMDESSUS

Quel financement pour les infrastructures
hydrauliques dans le monde ?

RIOB

Un Forum-Débat sur le Web
www.oieau.org/riob



Office
International
de l'Eau

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : C. RUNEL
Coordination : C. JUERY
Rédacteur en Chef : D. DELAGE
Conseiller à la Rédaction : J.A. FABY
Maquette : F. RANSONNETTE
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 411,46 Euro TTC
Etranger : 341,10 Euro

Office International de l'Eau
Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 48^{ème} année

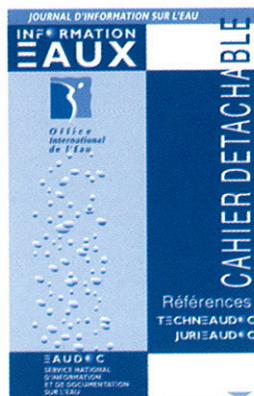
Nouvelles des Agences de l'Eau

- Rhin-Meuse 2
- Adour-Garonne 2
- Loire-Bretagne 4
- Rhône-Méditerranée-Corse 5
- Seine-Normandie 6

Actualités

- Françaises 7
- Vie des Sociétés 16
- Autour du Monde 18
- Librairie 22
- Lu dans la Presse 23
- RIOB 25

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 26



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 28 des Evénements

RHIN-MEUSE



LUTTE CONTRE LA POLLUTION DIFFUSE DES EAUX

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'AGENCE DE L'EAU ET LES CHAMBRES DE MÉTIERS DE LORRAINE

Le 13 Février 2002, à la Chambre de Métiers de la Moselle, l'Agence de l'Eau et les Chambres de Métiers de Lorraine se sont engagées ensemble par la signature d'une convention de partenariat. Leur objectif: lutter efficacement contre la pollution des milieux aquatiques par les entreprises artisanales.

Ce partenariat couvre l'activité de près de 25 000 entreprises artisanales de Lorraine. Ces dernières pourront, grâce à la collaboration technique des Chambres de Métiers Lorraines, accéder d'une manière facilitée aux aides financières accordées par l'Agence de l'Eau pour soutenir les travaux de lutte contre la pollution des milieux aquatiques : sensibilisation des entreprises, conseil, accompagnement pour le montage des dossiers d'aide, ...

L'artisanat est en effet à l'origine de pollutions diffuses des milieux aquatiques en raison de mauvaises pratiques en matière de gestion des déchets dangereux et effluents aqueux. Les investissements de lutte contre

cette pollution sont souvent lourds financièrement pour l'artisan au regard de sa capacité d'autofinancement.

Un programme expérimental engagé avec l'artisanat lorrain, dès l'année 2000, a déjà permis à l'Agence de l'Eau d'aider des projets mosellans.

Ce protocole d'action pluriannuel avec les Chambres de Métiers s'inscrit d'une façon dynamique et exemplaire dans le contexte des orientations nationales rappelées par le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Yves Cochet.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

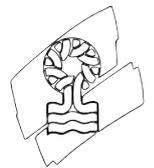
Rozérieulles - BP 30019

57161 MOULIN LES METZ

Tél. : 33 03 87 34 47 00 - Fax : 33 03 87 60 49 85

Web : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

ADOUR-GARONNE



2,6252 €/m³ :

PRIX MOYEN DE L'EAU POTABLE DANS LE GRAND SUD-OUEST

2,6252 €/m³ (17,22 F/m³) en 2001, contre 2,5505 €/m³ (16,73 F/m³) en 2000, (soit + 2,9%), c'est le prix moyen payé dans le Bassin Adour-Garonne par une famille de trois personnes utilisant 120m³/an.

Ce coût de l'eau représente le prix de services et de taxes :

- **la distribution de l'eau : 1,07 € (7,00 F) /m³**, calculée après traitement éventuel afin de la rendre potable, c'est-à-dire sans risque pour la santé ;
- **l'assainissement : 1,05 € (6,90 F) /m³** pour la collecte et la dépollution des eaux après utilisation.

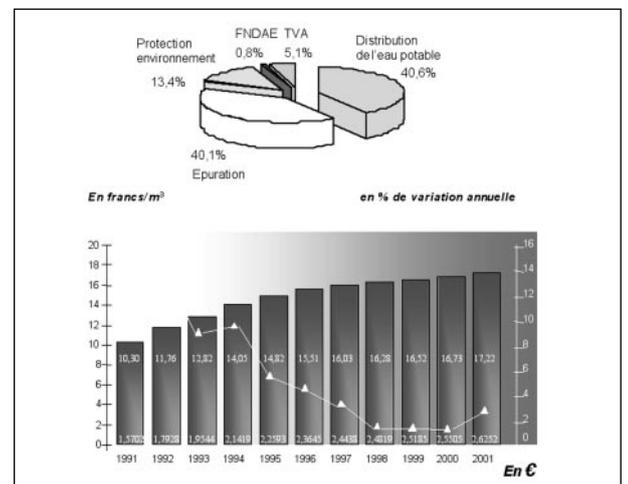
Pour ces deux parts, le prix calculé hors taxes englobe l'amortissement des travaux réalisés et les frais d'exploitation des ouvrages ;

- **la protection de l'environnement : 0,35 € (2,30 F) /m³** par les redevances "prélèvement" et "pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- **0,02 € (0,14 F) /m³ pour le FNDAE** (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau), destiné à aider les communes rurales. Des inventaires départementaux sont réalisés tous les cinq ans. Les investissements en milieu rural dans le domaine de l'eau sont estimés au niveau national à 60 milliards de francs (moitié pour l'eau potable, moitié pour l'assainissement) pour la prochaine période quinquennale ;
- **0,14 € (0,88 F) /m³ de TVA**, lorsqu'elle s'applique (dépend de la taille de la commune) .

Depuis 1994, le taux d'augmentation du prix de l'eau ne cessait de se ralentir pour passer en 2000, avec + 1,3 %, sous le seuil de l'inflation (+ 1,6 %). L'augmentation de + 2,9% en 2001 traduit probablement l'impact d'une relance des investissements nécessaires pour respecter les

échéances réglementaires, voire les rattraper (protection des captages, interconnexions, transferts d'eau, nouvelles ressources, mise en place ou aménagement de stations d'épuration, ...). Hors inflation, cette variation pourrait ainsi atteindre + 1,5% par rapport à l'année 2000.

Si la qualité de l'eau n'a pas de prix, elle a un coût. Les disparités entre les communes sont inévitables. Pourtant, certaines intercommunalités peuvent exercer à l'échelon départemental un rôle significatif dans ce domaine. C'est le cas notamment du département de Charente-Maritime qui a créé un syndicat interdépartemental regroupant 466 communes (sur les 472 que compte le département). Il assure une péréquation et des missions de contrôle au bénéfice des communes rurales ne disposant pas de structures adaptées. Il gère ainsi près de 400 000 habitants avec un prix de l'eau potable unitaire sur l'ensemble de ces communes.



TULLE, STATION DE MULATET : NOUVEAU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La Ville de Tulle s'est fixé des objectifs prioritaires pour maintenir et améliorer les performances de son système d'assainissement collectif :

- amélioration du rendement épuratoire de 33 % à 90 % par l'installation d'un traitement biologique d'une capacité de 20 000 eq/hab,
- traitement de l'azote ammoniacal d'une capacité de 20 000 eq/hab,
- renforcement du traitement par temps de pluie à une capacité de 18 700 m³/j,
- élimination de 1 000 m³/j d'eaux claires parasites (30 % du volume total) qui s'infiltrent dans le réseau de collecte.

C'est en 1976 que le Conseil Municipal décide de lancer une action de protection de l'environnement et de dépollution de la Corrèze. Une première étude générale est menée en 1976 et 1977. La topographie de la ville, la structure existante des réseaux constituent une réelle difficulté technique. Il s'avère alors nécessaire de créer des réseaux importants le long de la Corrèze et de la Solane pour permettre de transférer l'ensemble des effluents vers une future station d'épuration en aval de la ville.

C'est en 1986 que le premier contrat d'agglomération entre la Ville de Tulle, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Groupe Générale des Eaux a permis d'engager un deuxième programme de travaux importants, d'une durée de trois ans. Ce programme comprend la construction de la première tranche de la station d'épuration à Mulatet ainsi que le poste de relevage principal de Cueille. Il a aussi permis de collecter vers l'usine de dépollution les effluents de la rive gauche de la Corrèze par la mise en place d'un collecteur en fonte étanche dans le lit de la Corrèze, du Quai Baluze à la ZI de Cueille.

En 1989 la Ville de Tulle dépolluait la majorité de ses effluents avec un rendement de 30 %.

De 1990 à 1997 les travaux complémentaires de transfert des effluents avec la création de 3 nouveaux postes de relevage se sont enchaînés pour aboutir à un important réseau de collecte des eaux usées, intégrant notamment les effluents des communes de Naves, Laguenne et Chameyrat.

Un deuxième contrat d'agglomération a été conclu entre la Ville de Tulle, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Département de la Corrèze et le Groupe Générale des Eaux pour engager un programme ambitieux de travaux de 1998 à 2002. La part essentielle est constituée par la mise en œuvre d'un traitement poussé des rejets par un procédé biologique permettant un rendement de dépollution de plus de 90 %.

Parallèlement, le réseau est restructuré et les postes principaux de relevage renforcés pour sécuriser le transfert des effluents, notamment en temps de pluie. La réduction des infiltrations d'eaux claires dans les réseaux anciens préjudiciables au traitement biologique,

est obtenue par le passage en réseau séparatif de certains collecteurs.

A la fin de ce programme, il reste à réaliser certains travaux pour la maîtrise de la collecte des réseaux les plus anciens et le raccordement des quartiers non encore desservis définis par le schéma directeur approuvé dernièrement en Conseil Municipal.

Le classement de la collectivité en zone d'action prioritaire et axe bleu par le

SDAGE, implique des efforts particuliers en matière de dépollution. Le concours financier de l'Agence se traduit par une aide de 40 % sur les travaux concernant la construction de la station d'épuration et de 30 % sur ceux concernant les réseaux, répartie sur les 4 années, soit une aide de 9,5 MF de l'Agence de l'Eau pour 24 MF de travaux.

Le montant total des travaux engagés, depuis 1976, sur l'assainissement de Tulle, représente une somme de plus de 100 millions de francs.



AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
E-mail : contact@eau-adour-garonne.fr

LOIRE-BRETAGNE



LES TROPHÉES DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a décerné le 13 décembre ses deuxièmes trophées de l'eau pour récompenser les initiatives les plus exemplaires dans le domaine de la protection de l'eau dans le Bassin Loire-Bretagne.

Le concours est ouvert aux collectivités territoriales et établissements publics, aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux associations.

Les trophées sont décernés à des personnes morales, publiques ou privées, du Bassin Loire-Bretagne pour leurs initiatives dans l'un des domaines suivants :

- la gestion cohérente de l'assainissement, en milieu rural ou urbain,
- la gestion de l'eau dans l'industrie (technologies propres et économes),
- la lutte contre les pollutions diffuses et la protection de la ressource en eau
- les économies d'eau hors industrie
- la gestion des cours d'eau et des milieux naturels,
- la réduction des pollutions agricoles.

Les actions présentées doivent traduire une démarche d'ensemble, cohérente et concertée, revêtant un caractère exemplaire inscrit dans la recherche d'un développement durable. Sont prises en compte les actions réalisées et dont on peut mesurer les effets.

LE PALMARES

GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

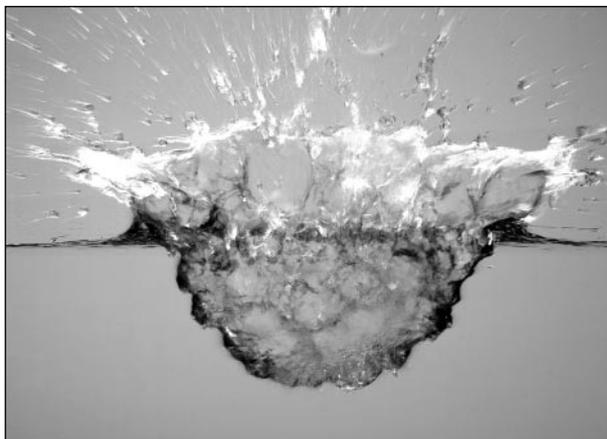
Nominée :

La Ville de Saint-Brieuc pour la gestion de sa station d'épuration selon les exigences de la norme ISO 14001.

Lauréats :

Le Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Ondaine, pour l'assainissement de la vallée.

La Communauté d'agglomération de La Rochelle pour la gestion du raccordement des usagers non domestiques.



GESTION DE L'EAU DANS L'INDUSTRIE

Lauréats :

La Chambre Régionale de Métiers du Centre pour l'opération "Imprim'Vert - votre imprimeur agit pour l'environnement".

La SARREL, Société Sarthoise de Revêtements Electrolytiques pour son "plan environnement".

La CUMA des Faluns, pour la gestion collective des effluents de 8 caves viticoles.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Nominés :

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée pour son action de sensibilisation des usagers.

La Ville de Rennes pour la protection de ses captages d'eau des "Drains de Rennes 1".

Lauréats :

La Communauté Urbaine de Creusot-Montceau pour la protection du lac de la Sorme.

ECONOMIES D'EAU

Lauréats :

La Ville de Lorient pour son programme "21 actions économies d'eau".

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Nominée :

La Communauté de communes des Monts d'Arrée, pour l'acquisition et la gestion patrimoniale d'une tourbière.

Lauréats :

Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Vienne (86), pour la lutte contre la jussie.

La FRAPNA Loire (42) pour la réouverture de frayères à brochets dans l'Ecopole du Forez.

LAUREAT HORS CATEGORIE

Le Centre de plein air de Lathus - CPIEVal de Gartempe (86), pour son aide à l'émergence d'un réseau de médiateurs-techniciens de rivières.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339

45063 Orléans cedex 2

Tél. : 02 38 51 73 73

Fax : 02 38 51 74 74

Web : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>

ASSISES ZONES HUMIDES, LE BILAN

600 personnes ont participé aux Assises "zones humides", organisées le 29 janvier dernier au Palais des Congrès de Lyon. L'objet essentiel de ces Assises était d'emporter la conviction des décideurs du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse sur la nécessité d'agir en faveur des zones humides, menacées de disparition.

Les zones humides recouvrent une diversité de milieux naturels aquatiques et remplissent de multiples fonctions, comme l'a rappelé une première série d'exposés, largement illustrés.

Marais, tourbières, lagunes, ... elles servent de filtres naturels, permettent la protection des ressources en eau potable et la protection contre les crues, ... Petites ou grandes, elles ont toutes un rôle à jouer dans la gestion de l'eau. M Joël FOURNIER, Maire d'une commune rurale de l'Ardèche de 79 habitants, a par exemple insisté sur la valeur de ses tourbières en tant que patrimoine commun.

Quelques actions exemplaires de préservation, engagées par différents acteurs, ont ensuite été présentées. De la commune d'Hyères à la vallée du Drugeon, des chasseurs aux représentants de l'Etat (DRAF, Conservatoire du Littoral, etc.), les gestionnaires de ces milieux, des collectivités, des établissements publics de l'Etat, des associations, ont ainsi pu partager leurs expériences. Toutes ont contribué à montrer le rôle central de ces milieux dans la gestion de l'eau et les politiques d'aménagement du territoire. Le plus frappant aura sans doute été la convergence des points de vue, notamment là où les projets sont bien avancés, sur l'intérêt socio-économique de telles démarches, démontrant, s'il en était

besoin, qu'environnement et politique de développement local peuvent le plus souvent se rencontrer.

Les débats avec la salle ont permis également l'expression de positions énergiques de certaines associations ou représentants de la pêche professionnelle ou de l'agriculture. Une meilleure prise en compte des zones humides passe souvent par une remise en cause de certaines pratiques actuelles et suscite donc des conflits d'intérêt et quelques inévitables tensions....

Au-delà de la démonstration de l'intérêt de conserver les zones humides, les Assises visaient également à susciter l'engagement des 600 participants, chacun ayant un rôle à jouer dans la préservation des zones humides, en intégrant cette politique dans les processus de décisions et dans les divers projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les institutions de bassin ont, à cet effet, lancé un appel pour que collectivités, associations, organisations professionnelles,... adhèrent à la Charte Zones Humides du Comité de Bassin RMC et concrétisent leur engagement par des actions ambitieuses sur le terrain.

Un espace "Expositions" a permis d'accueillir de nombreuses illustrations de ce qui se fait sur le terrain sous la forme de posters, photographies, documentation, affiches.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

2-4, allée de Lodtz - 69363 LYON Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03
Web : <http://www.eaurmc.fr>



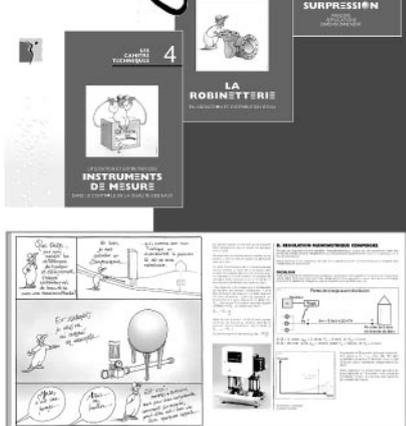
Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|--|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES
Entretien et maintenance
(12 Euros) | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
Conception - Réception
Entretien - Réhabilitation
(13 Euros) | 14 L'EAU D'ALIMENTATION
DES GENERATEURS
DE VAPEUR
Traitements et conditionnement
(12 Euros) |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION
DES FUITES dans les réseaux
d'adduction d'eau
Techniques et méthodes
(12 Euros) | 8 NITRIFICATION
DENITRIFICATION
DEPHOSPHATATION
Des eaux usées urbaines
Contraintes d'exploitation
(10 Euros) | 15 LES POMPES
Démarrage, arrêt,
variation de vitesse
(12 Euros) |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT
D'EAU POTABLE
Utilisation et contrôle
de leur mise en oeuvre
(10 Euros) | 9 L'OZONATION DES EAUX
Principe, exploitation
et maintenance des installations
(12 Euros) | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE
Production - Utilisation
Contrôle
(12 Euros) |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE
dans le contrôle de la qualité
des eaux
Utilisation et entretien
(13 Euros) | 10 LA CHLORATION DES EAUX
Principe, exploitation
et maintenance des installations
(12 Euros) | 17 LA SURPRESSION
Principe - Applications
Dimensionnement
(13 Euros) |
| 5 LE COMPTAGE
La distribution de l'eau potable
(10 Euros) | 11 LA TELEGESTION
DES RESEAUX
Principe, matériels
et équipements, exploitation
(12 Euros) | 18 LE POMPAGE
DES EAUX USEES
Conception - Réception
Entretien et maintenance
(13 Euros) |
| 6 LA ROBINETTERIE
Choix - Mise en oeuvre
Entretien
(12 Euros) | 12 POSE DES CANALISATIONS
Pour l'adduction et la distribution
de l'eau potable
(16 Euros) | HS QU'EST-CE QUE
L'EPURATION ?
(13 Euros) |



Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - cnfme@oieau.fr



1000 ACTIONS POUR PRÉSERVER L'EAU

La Commission des aides, réunie le 12 février à Vert-Le-Petit, dans l'Essonne a décidé d'accorder 156 millions d'euros aux collectivités locales, industriels et agriculteurs du Bassin Seine-Normandie. Voici quelques uns des projets financés :

- Sur la commune d'Itteville dans l'Essonne, renforcement des berges de l'étang, des hirondelles, diversification et valorisation des habitats aquatiques, amélioration de la fréquentation du site.
- Création d'une usine de traitement pour assurer la distribution d'une eau potable de qualité aux habitants de la commune de Seine Port dans l'Essonne.
- Raccordement de la commune de Troissy, dont l'eau distribuée contenait une concentration en pesticides supérieure aux 2 microgrammes par litre.
- Restauration de l'aqueduc qui alimente en eau potable la ville de Troyes et les collectivités suburbaines et qui date de 1885.
- Située sur le bassin du Loing et du Betz, la commune de Dordives souhaite acquérir, restaurer, entretenir et promouvoir une ancienne sablière de 70 hectares environ, dont 40 hectares en eau. Elle délègue la gestion de cette zone humide pour 60 ans au conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre.



- Créée en 1998, l'association pour la qualité de l'eau potable de la Plaine du Saulce a étudié les possibilités de gestion préventives de la qualité de l'eau potable sur le bassin d'alimentation de la plaine du Saulce et a préparé un contrat rural intitulé "plaine de la Saulce". Dans le cadre de ce contrat rural, les communes ont retenu le principe d'un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). Les aides publiques seront utilisées pour une meilleure coordination des moyens et une meilleure efficacité. L'Agence de l'Eau a décidé d'accorder une subvention pour assurer l'animation et le conseil technique agricole.
- Le contrat rural du district de la Hague, opération pilote s'est achevée en 2001. Des opérations d'assainissement collectif ou non collectif ont été aidées ainsi que la création de réservoirs et d'interconnexions etc. Compte tenu d'un bilan positif, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie renouvelle son soutien technique et financier pour deux ans afin de gérer les opérations en cours et de maintenir la dynamique locale.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF UNE MOBILISATION POUR LA PROTECTION DE L'EAU

Suite à la loi sur l'eau de 1992, les collectivités locales devront mettre en place, avant le 31/12/2005, des services publics d'assainissement non collectif avec pour mission d'assurer le contrôle des installations ; certaines d'entre-elles iront plus loin en prenant en charge l'entretien et la réhabilitation des ouvrages d'assainissement non collectif.

A l'image de ce qui a été institué pour les réseaux d'assainissement collectif et plutôt que d'attendre et de constater d'éventuels dysfonctionnements des installations d'assainissement non collectif, l'Agence Seine-Normandie - Délégation de Rouen - a pris l'initiative de réunir l'ensemble des acteurs concernés dans une démarche "Charte Qualité" couvrant les trois départements de son secteur : l'Eure, l'Eure-et-Loir et la Seine-Maritime.

Ainsi, par le biais de cette Charte, les élus, les bureaux d'étude, les entreprises de pose, les fabricants de matériaux, les vidangeurs, les notaires et les distributeurs s'engagent pour qu'au niveau du particulier chez lequel se réalisent les travaux, tout soit fait en faveur du respect des règles de l'art. Une attention particulière a notamment été accordée à l'importance de la définition de filière, à la compétence des entreprises, à la confor-

mité des matériaux utilisés, au meilleur rapport qualité/prix, aux prescriptions sur l'entretien et à la communication vers les différents acteurs.

La signature le 10 décembre dernier de la Charte Qualité par 25 partenaires sur 3 départements marque l'aboutissement de la démarche lancée en février 2000 au Conseil Général de la Seine-Maritime afin de rédiger un document fixant les lignes directrices pour une conception, une réalisation et un fonctionnement de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le long terme. Ce sont ainsi près de 100 000 logements qui sont concernés par l'assainissement non collectif sur le territoire d'action de la Charte, dont plus de la moitié des dispositifs nécessiteraient une réhabilitation.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax 01 41 20 16 89
Web : <http://www.aesn.fr>

GRAIE

TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU 15 AU 17 AVRIL 2002 – PARIS

Organisé par le groupe Sewage Systems and Processes Working Group de l'Association Internationale de l'Eau (IWA), le laboratoire URGC (hydrologie urbaine) de l'INSA de Lyon et le CEREVE (Centre d'Enseignement et de Recherche Eau Ville Environnement – Laboratoire commun ENPC/ENGREF/UPVM), cette troisième édition de la conférence sur les réseaux d'assainissement rassemblera scientifiques et techniciens pour leur permettre d'exposer leurs résultats sur les processus physiques, chimiques et biologiques.

Les principaux thèmes abordés seront :

- Interaction entre réseaux et eaux usées urbaines (systèmes d'épuration, déversoirs d'orage, milieux récepteurs) ;
- Interaction biofilm, sédiments, eaux usées et air ;
- Aspects chimiques et microbiologiques des biofilms ;
- Transport de solutés et de sédiments (sédimentation et érosion) ;
- Hydrogène sulfuré, odeur et corrosion ;
- Conception, implantation et contrôle des réseaux.

GRAIE

3rd SPN Conference Secretariat
B. P. 2132 – 69603 Villeurbanne Cedex – France
Tél. : 04 72 43 83 68 - Fax. : 04 72 43 92 77
graie@urgc-hu.insa-lyon.fr

L'AGHTM

81^{ÈME} CONGRÈS DU 27 AU 31 MAI 2002 – MONTPELLIER

Les thèmes traités porteront sur :

- Recherche : Actualité et prospective de la recherche en environnement et santé publique.
- Ressources en eau-distribution de l'eau : évolution en matière de contrôle de l'eau ; le diagnostic des réseaux d'eau.
- Assainissement et milieux aquatiques : La Directive Cadre et l'assainissement des collectivités.
- Normalisation : Les approches sectorielles du management environnemental (eau potable, assainissement, stockage des déchets).
- Déchets et propreté : La propreté urbaine.
- Cadre de Vie : Les actions d'information, de communication et de sensibilisation vers nos concitoyens (qualité de l'air, le bruit, l'efficacité énergétique).
- Séance régionale : Gestion des milieux aquatiques sensibles.

Des visites techniques d'équipements relatifs à l'eau et à l'assainissement compléteront l'ensemble des débats.

Le programme est disponible sur :

<http://www.aghtm.org/congres/cong-present-top.htm>

AGHTM

83, avenue Foch - 75116 Paris
Tél. : 01 53 70 13 56
aghtm@aghtm.org
<http://www.aghtm.org/>

ECRIN

UN ATELIER SUR LA COMMUNICATION ET LES PERCEPTIONS DE L'EAU

Le Club Environnement et Société d'ECRIN organise quelques réunions sur le thème de la communication, des perceptions et représentations sur l'eau et l'environnement.

Ecrin a pour but de réunir les équipes de recherche du CNRS et ses laboratoires associés avec les professionnels des entreprises et du monde économique. Parmi ces derniers, la presse et les médias, s'ils sont souvent sollicités comme témoins, catalyseurs et vigies, ne le sont guère en tant qu'acteurs responsables de changement dans la société.

Dans le domaine de l'environnement, au sein duquel l'eau occupe une place politique et économique particulière, quelles sont les attentes des journalistes ? Est-il possible de leur donner directement la parole sans les limiter à reproduire et commenter celle des autres ?

Trois à quatre séances par an préparées par un noyau de quelques personnes réuniront une vingtaine de participants pendant une demi-journée sur un ou plusieurs thèmes.

Ceux-ci seront présentés en une vingtaine de minutes en vue de faire réagir les participants issus des médias.

Un compte-rendu de chaque séance sera établi afin de déboucher sur une publication de synthèse, présentée au cours d'un colloque final.

Calendrier :

- 1 séance d'ouverture le 28 février 2002,
- 3 séances en 2002 (année de Rio + 10),
- 3 à 4 séances en 2003 (année mondiale de l'eau),
- colloque fin 2003 - début 2004.

ECRIN

32 Bd de Vaugirard - 75015 Paris
Tél. : 01 42 79 51 00
Fax : 01 42 79 50 99
Web : <http://www.ecrin.asso.fr>

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LA LOI SUR L'EAU EST-ELLE PASSÉE AUX OUBLIETTES ?

Le projet de loi sur l'eau a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 10 janvier 2002. Pour France Nature Environnement, la Fédération Française des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement, les réformes proposées offrent de nombreuses avancées mais restent insuffisantes au regard des enjeux de santé que représente la lutte contre les pollutions d'origine agricole aujourd'hui.

Déjà en 1995 et 1996, deux rapports de la Cour des Comptes et du Commissariat Général du Plan critiquaient la non-application du principe pollueur-payeur à l'agriculture.

Six ans plus tard, le Commissariat au Plan, en novembre 2001 et la Cour des Comptes aujourd'hui font le même constat. La préservation de la ressource en eau n'est pas assurée et les coûts sociaux et économiques pour la société sont considérables.

L'incitation économique, appliquée aux villes et aux industries, fait ses preuves. Rien ne justifie d'en exonérer les activités agricoles. Or, qu'il s'agisse de la redevance azote ou de la redevance irrigation, les modalités votées par les députés maintiennent le statu quo.

France Nature Environnement demande l'application efficace et équitable du principe "pollueur-payeur" pour tous les usagers et invite les candidats à la Présidence à prendre position sur le projet de loi sur l'eau et à se prononcer en faveur de son renforcement.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

5, place de la République - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 62 44 48 - Fax : 02 38 52 11 57
secretariat@fne.asso.fr
<http://www.fne.asso.fr>
Pôle Eau : eau@fne.asso.fr

LA SCIENCE : POUR OU CONTRE L'ENVIRONNEMENT ? Rencontre-débat 16 mars 2002 - Paris

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté Scientifique à travers des institutions comme le Palais de la Découverte, la Cité des Sciences et de l'Industrie, et en collaboration avec des sociétés savantes comme le Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique (MURS) et l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (l'AFAS), engage avec les jeunes une discussion sur "La science : pour ou contre l'environnement ?" au Palais de la Découverte, le samedi 16 mars.

Des lycéens pourront enfin confronter leur point de vue à ceux des experts. En effet, leurs préoccupations nous intéressent : Que sont les accords de Kyoto ? En quoi consiste l'effet de serre ? Quels comportements adopter au quotidien ? Comment peuvent-ils contribuer au respect de la planète ?

La protection de l'environnement est une des priorités de ce siècle et impose donc de nouveaux devoirs à un grand nombre d'acteurs, principalement les jeunes, citoyens et décideurs de demain.

Aussi les adultes ont-ils un devoir d'éducation : les jeunes doivent acquérir une véritable culture scientifique et pouvoir exercer leur esprit critique face à l'information véhiculée par les médias.

Ce débat permettra de rencontrer les lycéens, des académies de Paris, Versailles et Créteil ainsi que les experts : Michel Petit, Thierry Sevenet, Jacques Varet autour d'une table ronde animée par Cécile Lestienne, Présidente de l'Association des Journalistes Scientifiques.

MOUVEMENT UNIVERSEL DE LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE

45 rue des Saints Pères - 75006 PARIS
Tél. : 01 47 03 38 21
Fax : 01 47 03 38 22

FNCCR : QUALITÉ DE L'EAU AU ROBINET

2 PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE DÉFINITION DES RESPONSABILITÉS

Le décret du 20 décembre 2001 transpose en droit français la Directive Européenne du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. De nouveaux paramètres de qualité de l'eau sont définis ; ils entreront en vigueur le 25/12/2003.

Le principal changement induit par ce texte réside dans l'extension de la responsabilité des distributeurs d'eau (régies ou délégataires) : ceux-ci devront assurer la qualité de l'eau jusqu'au niveau des robinets des usagers à l'intérieur de leurs logements ou de leurs locaux professionnels, même dans le cas où la mauvaise qualité de l'eau proviendrait de l'installation privée. Or, les distributeurs n'ont aucun pouvoir pour contraindre les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires sur les installations privées.

Si la qualité de l'eau s'avère non conforme, le distributeur doit prendre des mesures correctives - après en avoir informé les autorités et les usagers. L'eau n'est coupée que si elle présente un risque immédiat pour la santé. Dans les autres cas, le distributeur doit demander une dérogation au préfet s'il n'est pas en mesure d'améliorer rapidement la qualité de l'eau. Chaque dérogation est accordée pour une durée n'excédant pas trois ans et renouvelable au maximum deux fois à condition d'ap-

porter des explications justifiant la prolongation d'une qualité de l'eau distribuée non conforme.

Des arrêtés ministériels concernant de nombreux articles du décret sont attendus. Ils permettront de préciser certaines modalités d'application.

Aujourd'hui, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) fait deux propositions :

- Fixer les responsabilités incombant aux propriétaires d'immeubles par des dispositions indiquant les éventuelles mesures à prendre assorties d'un calendrier ;
- Définir une méthode de prélèvement d'eau aux robinets des usagers afin que les résultats des analyses ne soient pas faussés par un mauvais entretien de ces robinets.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES

20 boulevard de Latour-Maubourg 75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 16 40 - Fax : 01 40 62 16 41
fnccr@fnccr.asso.fr

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE UNE GRANDE MISSION SCIENTIFIQUE : "LIFOU 2000"

La mission scientifique "LIFOU 2000", co-dirigée et organisée par le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), s'est déroulée à Lifou (Province des Iles Loyauté) en octobre/novembre 2000. Elle a réuni, avec les moyens logistiques de l'IRD et le soutien de la Fondation TotalFina Elf pour la biodiversité et la mer, une équipe internationale de 35 scientifiques.

En combinant plongée, dragages et récoltes à marée basse, cet inventaire biologique de très grande envergure fait apparaître la diversité des faunes tropicales dans toute leur splendeur : à Lifou, sur à peine 5.000 hectares, vivent près de 3.000 espèces de mollusques, soit 1,5 fois plus que dans toute la Méditerranée (3 millions de km²) ! Autre caractéristique des écosystèmes tropicaux : la plupart des espèces sont rares ou très rares, puisque 28 % n'ont été vues qu'une seule fois et 22 % ne sont représentées que par des exemplaires uniques. Les prélèvements de "LIFOU 2000", qui comprennent plusieurs centaines d'espèces inconnues, constituent une première mondiale : la seule étude à disposer d'un inventaire exhaustif et quantifié sur la richesse spécifique d'un site. Ces prélèvements demanderont encore plusieurs années d'étude par un réseau international de 120 systématiseurs animé par le Muséum National d'Histoire Naturelle pour nous révéler tous leurs enseignements.

En termes de stratégie de protection des récifs coralliens, les résultats de "LIFOU 2000" suggèrent que l'organisation en réseaux de plusieurs sites protégés serait une alternative à la pratique actuelle d'aires protégées indépendantes les unes des autres, en raison de l'extrême hétérogénéité mise en évidence.

L'équipe de "LIFOU 2000" envisage maintenant de conduire une opération de même envergure en Asie du Sud-Est, au cœur du "Triangle d'Or" de la biodiversité récifale, ce Graal de tous les zoologistes marins.

Le programme de l'hiver 2002

Durant tout l'hiver, le Muséum National d'Histoire Naturelle organise salons, expositions, cours, conférences, et projections de films pour nous faire découvrir et mieux connaître les mondes végétal, animal et minéral.

Le cycle de l'eau est présent au sein de diverses manifestations :

- Plongée virtuelle dans les récifs coralliens,
- Des films de la série USHUAIA NATURE (La molécule bleue, les trésors de l'océan, les glaces se racontent),
- Des films sur la Méditerranée, au large et en profondeur.

Le calendrier de ces animations est disponible sur le site : www.mnhn.fr

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
57, rue Cuvier – 75005 Paris
Tél. : 01 40 79 30 00
www.mnhn.fr

CEREVE : UN FORUM POUR DOCTORANTS EN SCIENCE DE L'ENVIRONNEMENT 21 - 24 mai 2002 – Vitry-sur-Seine

Le Cereve, l'Unesco et le Conseil Général du Val-de-Marne organisent du 21 au 24 mai 2002, au Domaine de Chérioux, à Vitry-sur-Seine un atelier pour doctorants "Junior Workshop" en sciences de l'environnement consacré aux "Discharged urban waters : resource or risk ?".

Cet atelier pour doctorants fait partie du Festival de l'Eau organisé par le Conseil Général du Val-de-Marne.

Cette réunion à caractère assez informel est destinée à rassembler pendant 4 jours de jeunes doctorants ou post-doctorants du monde entier pour des discussions scientifiques et professionnelles en leur donnant assez de temps pour se connaître mutuellement et faciliter ainsi des échanges et collaborations internationales.

Le programme complet est accessible sur le site : www.enpc.fr/cereve

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
SUR L'EAU, LA VILLE ET L'ENVIRONNEMENT
61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil Cedex
Tél. : 33 (0) 1 4517 16 25 - Fax : 33 (0) 1 45 17 16 27

4^{ÈME} SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE L'EAU DU 3 AU 7 JUIN 2002 – CANNES

Organisé par le Réseau méditerranéen UNITWIN de l'UNESCO, cette quatrième édition du symposium de Cannes se déroulera du 3 au 7 juin prochain.

Les principaux thèmes abordés seront :

- Pollution et dépollution des nappes,
- Traitement des eaux usées industrielles et agricoles,
- Contrôle qualité - Les normes,
- Risques naturels liés à l'eau,
- Eau et dessalement,
- Concept et techniques du transfert de l'eau,
- Frontières et partage des eaux,
- Règlement juridique du transfert de l'eau – Les lois,
- Gestion du transfert de l'eau : techniques spatiales,
- La distribution de l'eau et son coût (partenariat public-privé),
- L'Eau est-elle un droit ou un bien marchand ?
- Eau et médias,
- Eau, santé et environnement,
- Océans, ressources et environnement,
- Eau, éducation, formations

SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE L'EAU
14, route d'Aspenant – 06100 Nice
Tél. : 04 92 09 02 73 - Fax : 04 92 09 02 73
water-cannes-symposium@wanadoo.fr
www.symposium-h20-com


Ifremer
**CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE
DU MONDE MARITIME**

L'Ifremer a construit en 2000 une vision stratégique qui met l'accent sur le nécessaire équilibre entre ses grands métiers qui sont la recherche et le développement technologique, la surveillance des ressources et de l'environnement marin, l'expertise sur les problèmes de la mer, la valorisation de ses acquis et de son potentiel, et la gestion de la flotte océanographique et des engins associés.

L'étude de l'océan passe de plus en plus par la réalisation de chantiers régionaux et pluridisciplinaires, gérés dans le cadre de projets structurés. L'année 2000 et le début de l'année 2001 ont vu la réalisation de la plus grande part des neuf campagnes de ZaiAngo, en partenariat avec TotalFina Elf. Celles-ci ont révélé l'étonnant système de canyons profonds qui prolongent le fleuve Zaïre, et la richesse des écosystèmes associés à l'émission de fluides - hydrothermaux et riches en hydrocarbures - qui s'échappent des sédiments. En parallèle, l'année 2000 a vu la mise en place et le démarrage du projet Coriolis, qui alimentera en données in situ l'outil opérationnel et inter-organisme de prévision des courants, Mercator, dont les premiers produits ont été diffusés en janvier 2001.

Les sciences de la mer ne peuvent se développer dans le seul cadre de l'Ifremer. C'est pourquoi l'Institut a cherché à renforcer ses partenariats avec les universités et avec les autres organismes : une douzaine de ces derniers sont concernés, dans le cadre de projets concrets, d'équipes, de groupements de recherche, d'expertises ou de programmes communs. De même, l'Ifremer a cherché à renforcer son action à l'échelle européenne, notamment à Bruxelles en montant des propositions au programme cadre de recherche et développement, dans le cadre de la

politique communautaire des pêches, ou dans celui de la convention Oskar et de l'Agence Européenne de l'Environnement. Les accords de biparténariat, l'échange d'accès aux infrastructures et aux navires océanographiques, ou les réseaux d'organismes comme le "CIEM" et le "Marine Board" de l'ESF ont été renforcés, L'Ifremer veut être un acteur clé de la construction de l'espace européen de recherche en sciences de la mer.

Afin de renforcer la valorisation des résultats et des savoir-faire des équipes de l'Institut, une Direction de la Valorisation a été mise en place. Outre les outils généraux d'aide à la valorisation (procédures, tarifs, étude des brevets, aide à la création d'entreprise...), cette Direction cherchera à mieux appréhender l'offre de valorisation des équipes et la demande de leurs partenaires socio-économiques, grâce à un réseau de correspondants sélectionnés dans les différents départements.

On notera que l'Institut a publié au cours de l'année 2000 près de 400 articles dans des revues à comité de lecture, et plus de 1 200 avis ou expertises, a diffusé plusieurs dizaines de milliers d'observations nouvelles et qu'il a passé des contrats de recette avec 126 partenaires socio-économiques. Cela concerne un grand nombre de champs d'activité allant de l'aquaculture à l'offshore pétrolier, en passant par l'informatique et l'environnement.

IFREMER

155, rue J.-J. rousseau – 92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 46 48 21 00 - Fax : 01 46 48 21 21
www.ifremer.fr


**LE CENTRE NATIONAL
DE FORMATION
AUX METIERS DE L'EAU**

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

- EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
- EAUX DE PROCESS ET DEPOLLUTION INDUSTRIELLE

- 2 catalogues spécialisés
- 180 stages certifiés ISO 9001
- Des stages "à la carte" intra-entreprises
- Une équipe de 25 formateurs permanents
- 15 000 m² d'espaces pédagogiques
- des pilotes d'enseignement en situation de travail
- 13 000 journées stagiaires/an
- 4 000 stagiaires/an :
 - Ingénieurs et Managers
 - Chefs d'Equipe et Techniciens Supérieurs
 - Techniciens
 - Ouvriers et Employés



Office International de l'Eau
22 rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70
Fax : 05 55 11 47 01
E-mail : cnfme@oieau.fr
Internet : www.oieau.org/cnfme

ENGREF

L'OFFRE DE FORMATION CONTINUE 2002

La Formation Continue est une Direction de l'ENGREF dont la mission est d'accompagner par la formation courte l'évolution de carrières et d'activité des cadres dans les domaines développés en formation initiale : eau, forêt et bois, environnement, aménagement du territoire, industries agroalimentaires.

Les actions qu'elle organise sont destinées aux ingénieurs, cadres scientifiques ou responsables exerçant leur activité dans les administrations nationales et territoriales, ou dans les entreprises.

Chaque année, l'ENGREF accueille plus de 1 000 stagiaires et dispense environ 25 000 heures de formation.

Les actions se déroulent à Paris, en régions ainsi qu'en Outre-Mer dans les implantations actuelles de l'ENGREF (Paris, Nancy, Montpellier, Nogent-sur-Vernisson, Kourou, Clermont-Ferrand) et de ses principaux partenaires (Office National des Forêts, Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement, Infoma, Ecole des Ponts, Cemagref, Muséum National d'Histoire Naturelle, Centre des Études Européennes de Strasbourg, Ecole Nationale des Services Vétérinaires,...).

Les thèmes des diverses sessions relèvent avant tout de l'ingénierie des milieux naturels (bases scientifiques et leurs applications) et de l'aménagement rural.

Le programme annuel présente les actions "inter-entreprises" de l'Ecole accessibles individuellement ; il s'agit de stages courts (entre un et 5 jours).

Une grande part de l'activité de formation continue est réalisée sur commande pour des entreprises et des organismes divers.

Le détail des formations est consultable sur le site : www.engref.fr

En outre, en partenariat avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), l'ENGREF finalise un projet de recherche et développement concernant la formation à distance dans le domaine de l'environnement, et sa complémentarité avec la formation en présence.

Enfin, l'ENGREF est partenaire de PARIS TECH, qui rassemble dix des plus grandes écoles d'ingénieurs françaises. Couvrant l'ensemble des sciences et techniques de l'ingénieur, PARIS TECH constitue une véritable université technique.

Les activités de formation initiale en 2001

L'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts a la responsabilité, seule ou en collaboration avec d'autres établissements, d'une gamme étendue de formations : Ingénieurs du GREF, Ingénieurs forestiers, mastères, DEA et formation continue. En matière d'eau, c'est principalement le centre de Montpellier qui est actif.

2001 a été marqué par un faible effectif d'étudiants en voie d'approfondissement "Gestion de l'Eau", avec 9 inscrits, contre 26 pour la promotion précédente.

A signaler un exercice de veille technologique à l'occasion d'une visite du salon professionnel POLLUTEC : en partenariat avec la Lyonnaise des Eaux, les étudiants répartis en petits groupes ont été chargés chacun d'un thème devant faire l'objet de recherches (bibliographie, interrogations sur le "web"), d'une enquête auprès d'exposants du salon POLLUTEC (Lyon, octobre 2000), de la rédaction de rapports présentés et discutés.

En matière de recherche, la thèse de Laetitia Guérin-Schneider ("Introduire la régulation des services d'eau et d'assainissement - Instrumentation et organisation"), soutenue le 11 mai 2001, constitue un résultat majeure pour le Laboratoire Gestion de l'Eau et de l'Assainissement. Avec l'arrivée d'Emmanuelle Brunet, ce laboratoire va développer un nouvel axe de recherche sur l'intercommunalité et son impact sur la gestion des services d'eau.

L'activité de formation continue a été soutenue avec 3110 journées-stagiaires en 2000 et 967 participants effectifs.

L'ENGREF maintient aussi son ouverture à l'international grâce à des coopérations dans ses domaines d'excellence avec des organismes comme l'INRS-Eau au Québec.

ENGREF

19, avenue du Maine - 75732 Paris Cedex 15

Tél. : 01 45 49 88 00

Fax : 01 45 49 88 27

<http://www.engref.fr>



ACADEMIE DE L'EAU DE NOUVELLES MONOGRAPHIES SUR LA GESTION PAR BASSIN

Depuis 1996, l'Académie de l'Eau a engagé une réflexion sur les expériences de gestion de l'eau par bassin dans le monde, auprès des institutions qui font partie du RIOB (Réseau International des Organismes de Bassin). Cette analyse comparative s'appuie sur des monographies des diverses opérations en cours (objectifs, structures et moyens d'actions, financement).

Lors de sa réunion du 30 janvier, le groupe de travail a fait part de l'état d'avancement des monographies en cours.

Sont achevées les monographies sur le Danube, l'Escaut, les grands lacs et le Saint-Laurent, le Nil et le Mékong, le Tigre et l'Euphrate ; d'autres seront rédigées dans les prochains mois : le Parana, le lac Tchad, la mer d'Aral, le SADC (Afrique du Sud).

Les membres de ce groupe de travail ont aussi préparé une note sur les stratégies de gestion des eaux partagées qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale du RIOB, du 28 au 30 mai à Québec.

Enfin, un forum virtuel permettant aux différentes commissions internationales de bassin d'apporter leurs contributions a été lancé sur le site :

www.oieau.fr/riob/friob.htm (cf rubrique RIOB)

ACADÉMIE DE L'EAU

51, rue Salvador Allende

92027 Nanterre Cedex

Tél. : 01.41.20.16.00 - Fax : 01.41.20.16.09

<http://www.oieau.fr/lacademie>

PARIS

UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

La loi SRU du 13 décembre 2000 inscrit le développement durable au cœur de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi met désormais la prise en compte de l'environnement au même rang que les autres fonctions urbaines dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'approche territoriale et transversale des politiques urbaines s'en trouve renforcée

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui se substitue notamment au Plan d'Occupation des Sols, n'est pas uniquement un document d'urbanisme réglementaire : il exprime un véritable projet de ville. Il doit s'harmoniser avec le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains, qui en sont les corollaires.

Le projet de ville issu de cette démarche propose notamment d'améliorer le cadre de vie de tous les Parisiens, en l'intégrant dans une conception de développement durable de l'urbanisme :

- diminuer les nuisances quotidiennes de toute nature (pollutions de l'eau, de l'air et des sols, bruit),
- défendre une nouvelle conception de la ville en matière de déplacements,
- réaliser davantage d'espaces verts,
- préserver le patrimoine architectural et urbain.

En matière d'eau, pour parvenir à une gestion citoyenne et durable, une nouvelle Commission Consultative des Usagers de l'Eau a été créée.

Elle comprend des élus, des représentants d'associations, des experts, des services de l'Etat, les partenaires de l'eau et l'administration de Paris.



Son rôle a été renforcé et sera important dans la nouvelle politique de l'eau mise en place à Paris et dont les deux principaux axes sont :

- la transparence et la confiance par une meilleure information des usagers, par l'élaboration d'une charte pour une gestion citoyenne et durable de l'eau et par le renforcement du contrat de la Ville sur l'organisation des services publics de l'eau et de l'assainissement et de ses partenaires.
- la qualité et la solidarité par une préservation renforcée de la qualité de l'eau, de l'environnement et de la Seine, par la préparation d'une "Charte Solidarité Eau" avec l'Etat et les distributeurs afin de garantir l'accès de tous à l'eau et par une meilleure écoute des consommateurs.

MAIRIE DE PARIS

Direction de la Protection de l'Environnement
8, rue Villiot – 75012 Paris
Fax : 01 44 75 29 94
www.paris-france.org

AFEPTB

RENCONTRES SUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS DANS LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Le 15 février, s'est tenue à Orléans les Rencontres Inondations Loire-Bretagne, à l'initiative de l'EPALA (Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents), membre de l'AFEPTB (Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin), en partenariat avec l'Agence Loire-Bretagne, la ville d'Orléans et le BRGM.

Ces rencontres ouvertes aux représentants des collectivités territoriales, aux services de l'Etat, aux associations d'usagers et aux médias s'inscrivaient dans la suite des rencontres nationales sur la prévention des inondations organisées le 15 novembre 2000 à Paris, à l'initiative de l'AFEPTB, en partenariat avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Elles en constituaient une déclinaison à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et avaient pour objectif de mieux faire connaître et partager le risque d'inondations sur ce territoire ainsi que les actions de prévention déjà réalisées ou engagées.

Elles visaient également à sensibiliser l'opinion à ces questions et se sont inscrites dans l'actualité avec la perspective d'une prochaine loi sur l'eau qui prévoit un chapitre spécifique sur la prévention des inondations.

Au programme :

- Etudes et outils de prévention des inondations sur le Bassin de la Loire,
- Les risques de remontées de nappes sur le Bassin Loire-Bretagne,
- Actions de prévention des inondations sur le Bassin de la Loire,
- Prévention des inondations en Bretagne,
- Table ronde : Comment améliorer collectivement et individuellement la prévention des inondations sur le Bassin Loire-Bretagne ?

C'est Eric DOLIGE, Président de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, qui a effectué une synthèse des débats.

EPALA

Avenue Guillemin - BP 6125 - 45061 Orléans cedex 2
Tél. : 02 38 64 38 38 - Fax : 02 38 64 35 35
info@eptb.asso.fr
www.eptb.asso.fr

DGCCRF**RÉSULTATS 2001 DE L'ENQUÊTE SUR LE PRIX DE L'EAU**

La Direction Générale de la Concurrence, la Consommation et de la Répression des Fraudes vient de faire paraître son enquête annuelle sur le prix de l'eau. Cette version 2001 couvre la période 1995-2000.

Le montant des factures a été établi, pour un ménage, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³. L'enquête a été réalisée à partir d'un échantillon qui comprend 738 communes (hors DOM) représentant une population de l'ordre de 23.4 millions d'habitants.

Le montant moyen annuel d'une facture d'eau et d'assainissement en 2000 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³), est de l'ordre de 317,6 euros TTC.

De 1995 à 2000, le montant global de la facture d'eau a augmenté de 16 % (en francs courants), alors que l'évolution des prix de détail (hors tabac) sur la même période n'a pas excédé 6 %.

En 2000, la facture se décomposait ainsi :

- 133,55 euros pour la rémunération du service de distribution d'eau (42 %) ;
- 99,40 euros pour la rémunération du service d'assainissement (31 %) ;
- 49,27 euros de redevance de pollution domestique, 5,35 euros de redevance de préservation de la ressource et 30,03 euros d'autres taxes : FNDAE, VNF et TVA, soit au total 27 %.

Evolution annuelle du montant des factures d'eau entre 1995 et 2000
Consommation annuelle de 120 m³ - France entière en Euros

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Eau	136.83	142.75	146.43	147.66	149.14	151.54
% d'évolution		4.3 %	2.6 %	0.8 %	1 %	1.6 %
Assainissement	137.23	148.49	154.54	159.46	163.28	166.05
% d'évolution		8.2 %	4.1 %	3.2 %	2.4 %	1.7 %
Total	274.06	291.24	300.97	307.12	312.42	317.60
Evolution globale		6.3 %	3.3 %	2 %	1.7 %	1.66 %

Il est toujours constaté un écart entre les prix moyens des différentes formes de gestion. Les prix des régies recensées dans l'échantillon sont restés stables entre 1999 et 2000.

La moyenne des prix pour les services entièrement en gestion déléguée est supérieure de 5 % à la moyenne globale, tous modes de gestion confondus, sans pouvoir cependant comparer le service rendu.

Evolution comparée des factures d'eau selon le mode de gestion entre 1995 et 2000
(pour une consommation annuelle de 120 m³)

	1996	1997	1998	1999	2000
Régies	260.60	274.87	281.73	287.21	288.59
Service délégués	303.83	312.52	320.14	325.94	334.78
Service en gestion mixte	299.26	307.03	311.61	316.18	316.79
Tous modes de gestion	291.24	300.97	307.12	312.42	317.60

Les villes de moins de 5 000 habitants continuent d'avoir le prix moyen le moins élevé (306,88 euros), malgré une forte augmentation du prix moyen entre 1995 et 2000, mais le prix moyen des grandes communes (+ de 100 000 hab.) s'en rapproche (310,08 euros).

L'évolution des prix dans les petites communes pourrait être révélatrice d'un effort de mise à niveau de leurs services.

Les villes moyennes de 10 000 à 100 000 habitants connaissent toujours les tarifs les plus élevés, alors qu'une inflexion du prix moyen apparaît en 2000 pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Les communes de plus de 100 000 habitants ont connu une augmentation de facture moins forte que les autres sur la période (13,4 %). On peut supposer que ces communes disposaient déjà d'équipements essentiels notamment dans le domaine de l'assainissement.

A Paris, le montant de la facture continue à progresser fortement mais se situe toujours à un niveau inférieur au montant moyen national (275,02 euros / 120 m³).

En 2000 les prix de l'eau et de l'assainissement dans les dix plus grandes villes de France après Paris était le suivant :

Marseille	340,72 euros	Nantes	307,79 euros
Lyon	326,19 euros	Bordeaux	336,50 euros
Toulouse	290,11 euros	Montpellier	249,56 euros
Nice	359,72 euros	Saint-Etienne	436,42 euros
Strasbourg	270,44 euros	Rennes	318,86 euros

Les résultats complets de l'enquête sont consultables sur le site :

www.finances.gouv.fr/dgccrf

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE - DGCCRF**

59, boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 12

Tél. : 01 44 87 17 17

www.finances.gouv.fr/dgccrf



MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT MNLE

20^{ÈME} ANNIVERSAIRE

C'est les 28 et 29 novembre 1981, à Nanterre (92), qu'a lieu le congrès constitutif du MNLE. Pendant les deux années précédentes, c'est un groupe de personnalités réunies autour de Camille VALLIN, Sénateur, du Professeur René NOZERAN, de Suzanne POMMIES et d'Andrée LEFRERE, qui a tracé ce que devait être le MNLE : un mouvement ouvert, qui soit un lieu de rencontre pour tous : militants associatifs, élus locaux, syndicalistes, universitaires, scientifiques et techniciens.

Une des toutes premières actions du MNLE a consisté en la présentation, le 2 février 1982 du livre blanc de la pollution du Rhône.

Ont suivi bien d'autres combats ; notamment pour la protection des eaux : la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates (rencontres de Brest en 1985, Chalons en Champagne en 1986...) ; en 1985, la MNLE renforce son implantation et engage des actions importantes autour de l'avenir de la Loire. Les marées noires (celle de l'Amoco Cadiz), la catastrophe de Bâle et la pollution du Rhin confortent le MNLE dans son combat pour une meilleure gestion des risques industriels.

Dès sa création, le MNLE avait reçu le soutien du Ministère de l'Environnement avec le Ministre Michel CREPEAU.

En 1990, il organise dans le cadre de son 4^e Congrès à Givors, un colloque sur le thème de l'eau (juin 1990) et adopte la première Charte du MNLE.

En 1992, une délégation du MNLE, agréée par l'ONU, participe au sommet Rio.

En 1998-1999, nouvelle rédaction de la Charte du MNLE. Elle est adoptée à l'Assemblée Générale, réunie en Brière, à St-Joachim (44). C'est aussi l'occasion d'une rencontre sur le thème des zones humides et leur voisinage avec les activités économiques.

Poursuivant de nombreuses initiatives sur les déchets et sur les pollutions des eaux et des sols, le MNLE organise à l'Ecole des Mines de Douai, en novembre 2000, un colloque sur les boues de dragage et de curage. Ce colloque se prolongera par une rencontre à Marseille sur les boues de station d'épuration et par 6 rencontres locales avec des communes du Nord et du Pas-de-Calais.

Cet historique est forcément incomplet et ne reflète qu'imparfaitement ces 20 ans du MNLE, mais cela permet toutefois de prendre la mesure de la place et du rôle joué par le MNLE dans le combat écologique et pour un véritable développement durable assurant l'avenir de la planète.

MNLE

6, rue Jules Auffret - 93500 Pantin
Tél. : 01 48 46 04 14 - Fax : 01 48 46 44 53
mnle@wanadoo.fr
www.mnle.org



12^{ÈME} CONVENTION D'AFFAIRES SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les 19 et 20 mars 2002 - Lyon

Pollunove 2002 est la 12^{ème} convention d'affaires sur la protection de l'environnement destinée à l'ensemble des acteurs du secteur. Pollunove n'est pas un salon: il propose exclusivement l'organisation de rendez-vous privés, ciblés et pré-programmés pour développer de nouveaux accords commerciaux ou industriels. 250 sociétés sont attendues qui pourront, à travers 2500 rendez-vous, échanger en toute confidentialité besoins et compétences identifiés en amont.

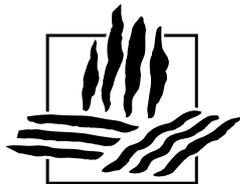
A l'occasion de Pollunove et Destination Qualité auront lieu des ateliers débats, animés par des experts, conçus par et pour les participants. Ces ateliers sont centrés sur des thèmes répondant aux préoccupations des professionnels sur les secteurs de la qualité et de l'environnement.

Au programme :

- Le système de management QSE,
- Auto Évaluation ISO 9004,
- La démarche d'auto-évaluation : comment mettre en cohérence l'ensemble des acteurs et aligner leurs efforts pour que l'entreprise monte en puissance face à la concurrence ?
- Evaluation des risques liés à la sécurité à travers le management environnemental,
- Les 3 processus clés dans le système de management de la qualité et leurs interactions,
- Comment mettre en place et faire vivre une démarche d'éco-conception ?
- Le traitement thermique des déchets : une réponse aux besoins actuels pour un développement durable,
- La maîtrise globale des risques pour une entreprise : quelles réponses apportent les systèmes de management normalisés,
- Retour d'expérience de certifications d'entreprises selon les derniers référentiels,
- La prestation de mesures,
- Evolution de la norme d'accréditation des laboratoires d'essais : Nouveau référentiel ISO 17025.

ADHESION

71 rue des Tilleuls - 92771 Boulogne cedex
Tél : 01 41 86 41 76 - Fax : 01 46 03 86 26
Pollunove@adhes.com
http://www.pollunove.com/



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'AGRICULTURE RAISONNÉE :
POUR UNE DÉMARCHE GLOBALE

Jean GLAVANY a présidé le 8 janvier le Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'Economie Agricole et Alimentaire.

Ce Conseil, qui réunit l'ensemble des acteurs et des partenaires des filières de production (des organisations professionnelles agricoles aux associations de consommateurs), a approuvé les principales orientations qui lui étaient proposées pour fonder le développement d'une démarche globale d'exploitation, dite d'agriculture raisonnée.

Ce dispositif qui a vocation à être mis en œuvre très prochainement dans un cadre national proposera à tous les agriculteurs d'adhérer, sur une base volontaire, à une démarche de qualification portant sur l'ensemble des conditions environnementales de production de leur exploitation.

L'agriculture raisonnée correspond à des démarches globales de gestion d'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations.

Le référentiel qui conditionnera cette qualification a été défini dans le souci de doter ce nouveau dispositif d'un véritable effet d'incitation à l'amélioration des pratiques agricoles. Le processus de qualification des exploitations sera assuré par des organismes certificateurs.

Comme l'a indiqué Jean GLAVANY, "L'intérêt de l'agriculture raisonnée est de reposer sur l'initiative des agriculteurs mais aussi sur une logique d'incitation économique qui permet de valoriser les efforts accomplis. Mon attente est que l'agriculture raisonnée, en s'adressant au plus grand nombre possible d'agriculteurs, puisse rapidement trouver sa place dans l'ensemble plus large des instruments qui participent à ce même objectif de valorisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement, souhaité par la société et mis en œuvre par le Gouvernement à travers la dernière loi d'orientation agricole".

La mise en œuvre de ce dispositif suppose la publication d'un décret sur la base des orientations arrêtées.

Le Conseil a également approuvé les principales orientations qui lui étaient proposées pour développer les soutiens publics en faveur des petites exploitations.

« Les petites exploitations constituent une composante de notre agriculture que nous devons mieux prendre en compte. Elles jouent un rôle significatif pour l'économie de notre pays, pour ses paysages, pour l'environnement et le maintien de l'emploi. En effet, notre agriculture est plurielle. C'est une réalité et une richesse de la France qu'il nous faut valoriser » a déclaré Jean Glavany.

Le Conseil a approuvé les deux critères (cumulatifs) de définition d'une petite exploitation :

- un chiffre d'affaire par UTH (Unité de Travail Humain) inférieur à 40 000 euros,
- un montant maximum d'aides par exploitations inférieur à 12 000 euros.

Les orientations consistent à faciliter l'accès des petites exploitations aux aides des Offices, aux droits à produire, aux droits à prime et au Contrat Territorial d'Exploitation (CTE). A cet effet, une mesure spécifique du CTE sera réservée aux petites exploitations afin de mieux rétribuer les services spécifiques qu'elles apportent à nos espaces ruraux.

Le Conseil s'est montré favorable à ce que des démarches soient entreprises auprès de la Commission Européenne pour que cette mesure spécifique dans le cadre d'un CTE puisse être cofinancée au titre du Plan de Développement Rural National (PDRN).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP
Tél. : 01 49 55 49 55
<http://www.agriculture.gouv.fr/>



MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'INSTITUT DE FORMATION DE L'ENVIRONNEMENT - IFORE

L'Institut de Formation de l'Environnement (Ifore) est devenu une réalité. La mission de son équipe, fraîchement installée dans ses locaux, s'inscrit dans l'objectif de modernisation du Ministère. Au-delà des formations qu'il va proposer, l'Ifore entend favoriser la création d'une culture environnementale commune à tous les agents du Ministère et de ses établissements publics. L'un de ses premiers chantiers porte sur la formation initiale des deux nouveaux corps de techniciens de l'environnement.

Par ailleurs, il va se doter d'un Centre de Ressource Documentaire, outil de veille et d'information sur les métiers de l'environnement et leur évolution, un espace qui sera ouvert au public.

IFORE
6, rue du Général-Camou - 75007 Paris
Tél. : 01 42 19 25 92
Fax : 01 42 19 19 76

VIE DES SOCIÉTÉS

SAUR

DE L'EAU EN SACHET

La Direction Centre Ouest de la SAUR vient d'investir dans un nouveau procédé mobile de conditionnement destiné à mettre « l'eau en sachet ». Cette machine a la capacité d'ensacher jusqu'à 1 200 litres d'eau par heure. Cette expérience unique en France pourra permettre à la Région de continuer à assurer la fourniture d'une eau potable "SAUR FRANCE" en cas d'interruption du service, liée à une pollution accidentelle ou à un incident sur le réseau.

SAUR FRANCE

1, avenue Eugène Freyssinet
78064 Saint Quentin en Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 60 26 94
www.saur.com

CANALISATEURS DE FRANCE

PREMIERS RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Fruit d'une collaboration née fin 1999 entre les Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture, l'Assemblée des Départements de France, les Agences de l'Eau et Canaliseurs de France, l'Inventaire du Patrimoine des Réseaux d'Eau Potable - près d'un million de kms en France - vient de s'achever sur huit départements tests (Allier, Aveyron, Doubs, Hérault, Indre-et-Loire, Manche, Bas-Rhin, Somme).

Une synthèse a été éditée sous forme de plaquette (disponible auprès du syndicat au 01.45.63.26.08), dont la finalité est de présenter la méthode, les objectifs de l'étude, les coûts de réalisation, les apports, ..., de façon à sensibiliser les départements non encore engagés dans cette démarche sur l'intérêt de la conduire.

CANALISATEURS DE FRANCE

10, rue Washington - Paris
Tél. : 01 45 63 26 08 - Fax : 01 45 63 16 78
info@canalisateurs.com
www.canalisateurs.com

SAFEGE

NOMINATION

Martin BUCHSENSCHUTZ est nommé Directeur Technique au sein du Département Hydraulique Urbaine. A ce titre, il est en charge de la coordination, de la recherche et développement et de la capitalisation des connaissances. Ingénieur économiste diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, Martin BUCHSENSCHUTZ a intégré SAFEGE en 1998 en tant qu'ingénieur d'études au Département Hydraulique Urbaine. Il a ainsi assuré l'encadrement et la réalisation de projets liés aux systèmes d'alimentation en eau et assainissement.

SAFEGE

B. P. 727 - 92007 Nanterre Cedex
Tél. : 01 46 11 71 00 - Fax : 01 47 04 77 68
http://www.Safege.fr

BOSS INTERNATIONAL

UNE MODÉLISATION

DES EAUX SOUTERRAINES

GMS™, le logiciel sur la modélisation des eaux souterraines est de nouveau amélioré. En effet, la version 3.1 de GMS contient une grande variété de nouveaux outils pour la modélisation et autres fonctions.

Quelques nouveautés :

- Modélisation performante 2-D et 3-D de la Géostatistique,
- Visualisation 3-D très avancée,
- Automatisation du modèle de calibration,
- Amélioration du modèle conceptuel Modèles MODFLOW télescopiques,
- Analyse MT3D-MS des populations plurispécifiques (Multi-Species Analysis),
- Biorémediation RT3D et SEAM3D,
- Utilisation du ArcVfew GIS.

BOSS INTERNATIONAL

Crown House - 722 Hammersmith Road
London W148TH - United Kingdom
Tél. : + 44 (0) 207 559 9873 - Fax : 207 900 1696
info@bossintl.com
www.bossintl.co.uk/fr

SCP

OUVERTURE D'UN SITE WEB

La Société du Canal de Provence se lance sur le Web. A l'adresse www.canal-de-provence.com, on trouve une information la plus complète possible sur l'entreprise, sa mission, ses différentes activités, ses compétences et ses références. Un espace y est réservé aux clients particuliers en eau.

Ce site permet de mieux appréhender la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale ainsi que le rôle qu'elle joue dans l'économie de la région PACA.



SCP

Le Tholonet - B. P. 100 - 13603 Aix-en-Provence Cedex
Tél. : 04 42 66 70 00 - Fax : 04 42 66 70 80
www.canal-de-provence.com

CNR

UN LOGICIEL DE GESTION DES DONNÉES HYDROMÉTÉOROLOGIQUES

L'Institut de Recherche pour le développement (IRD - ex ORSTOM) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) ont uni leurs compétences dans le domaine de la gestion de réseaux de mesures et de traitement des données hydro-météorologiques pour élaborer le logiciel HYDROMET.

HYDROMET a été conçu pour assurer les fonctions suivantes :

- acquisition et collecte de l'ensemble des données hydro-météorologiques : cotes, débits, jaugeages, courbes hauteur-débit, paramètres de qualité d'eau, pluies, températures, hygrométrie, vitesse du vent..
- stockage des informations dans une base de données ORACLE assurant leur intégrité,
- traitement automatique en temps réel ou différé des données de la base,
- mise à disposition des informations stockées dans la base par différents moyens de diffusion.

HYDROMET est un système évolutif, destiné à apporter les réponses aux problèmes de gestion des données de l'hydro-météorologie contemporaine.

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Direction de l'Ingénierie

2, rue André Bonin - 69136 Lyon Cedex 04

Tél. : 04 72 00 69 69 - Fax : 04 72 10 66 66

Web : <http://www.cnr.tm.fr>

UIE

UN LABEL "AQUAPLUS" POUR DES PROFESSIONNELS DE QUALITÉ

L'Union des Industries et Entreprises de l'Eau et de l'Environnement (UIE) a décidé la création d'un label marquant sa volonté d'instituer une démarche collective de progrès Qualité pour la filière de l'eau et de l'environnement.

Ce label "AQUAPLUS" doit encourager les membres de ses Chambres Professionnelles à se doter de systèmes de qualité, de sécurité, à intégrer le développement durable dans l'action du labellisé et à mettre en confiance le client de la filière.

Ces entreprises professionnelles doivent préserver et améliorer la qualité de l'eau, grâce aux process, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre. Elles devront faire évoluer la qualité de leurs services en fonction de l'objectif du développement durable.

Le label "AQUAPLUS" doit valider le niveau des engagements et le processus d'attribution d'un certificat professionnel, attribué annuellement par la Chambre Professionnelle, membre de l'UIE, qui garantit les compétences techniques, les moyens humains et les références de l'entreprise.

UIE

10, rue Washington - 75008 Paris

Tél. : 01 45 63 70 40 - Fax : 01 42 25 96 41

uie@wanadoo.fr

www.french-water.com

AUTOSURVEILLANCE

TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'autosurveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacque, nitrate, phosphate (en option).

Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 360 € HT*

Recharge annuelle : 60,98 € HT*

* hors option phosphate



AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME

22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex

Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - cnfme@oieau.fr



JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2002

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) est chargée de coordonner la Journée mondiale de l'eau du 22 mars 2002, qui aura pour thème "De l'eau pour le développement".

Un site Internet est désormais disponible en anglais : <http://waterday2002.iaea.org/>

Il examinera les problèmes liés à l'eau et au développement, et insistera en particulier sur les activités qui ont donné des résultats significatifs pour répondre aux problèmes auxquels sont confrontés les pays membres de l'ONU. Il présentera de nombreux problèmes liés au développement qui affectent le bilan hydrologique mondial, comme :

- les conséquences des pratiques agricoles et de l'industrialisation,
- l'impact des changements des modèles d'habitation depuis les zones rurales vers les zones urbaines,
- et l'effet du changement climatique et de la pollution de l'environnement sur les ressources en eau.

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY

P.O. Box 100 - Wagramer Strasse 5

A-1400 Vienna, Austria

Tél. : (+431) 2600-0 - Fax : (+431) 2600-7

Official.Mail@iaea.org



RÉSEAU EUROMED

LES PRÉPARATIFS DU RESEAU DES "FACILITATEURS POUR L'EAU" AVANCENT

Les préparatifs pour la mise en place d'un réseau de "Facilitateurs pour l'eau" dans le cadre du Programme Régional Euro-Méditerranéen de Gestion Locale de l'Eau, financé par MEDA, ont enregistré des progrès. Des fonctionnaires de la Commission Européenne se sont rendus chez cinq partenaires – Jordanie, Liban, Maroc, Syrie et Tunisie – pour consulter les gouvernements en vue de la sélection des "Facilitateurs" au sein de leurs administrations respectives. Tous les gouvernements concernés ont eu des réactions positives. Des visites aux autres Partenaires méditerranéens vont suivre. Les "Facilitateurs de l'eau" auront pour tâche principale de soutenir la diffusion de l'information pour faciliter la préparation des projets dans le cadre de l'appel à propositions lancé en janvier. Le Programme Régional de Gestion de l'Eau a notamment pour but d'améliorer la gestion des ressources en eau potable, les infrastructures sanitaires, les égouts, la lutte contre la sécheresse et l'amélioration de la gestion de l'irrigation.

COMMISSION EUROPÉENNE

DG Europeaid Bureau de coopération unité B3

Tél. : (32-2) 295 29 77

europaaid-euromedinfo@cec.eu.int

http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/

ACTIONS DE LA BEI

2001, ANNÉE RECORD :

8 MILLIARDS D'EUROS

POUR L'ENVIRONNEMENT

En 2001, la Banque Européenne d'Investissement a prêté 36,8 milliards d'Euros à l'appui de projets d'investissement concourant à la réalisation des objectifs des politiques de l'Union Européenne, dont 31,2 milliards d'Euros en faveur de projets situés dans les États membres de l'UE.

Dans les pays candidats à l'adhésion, la BEI a financé, à hauteur de 2,7 milliards d'Euros, des investissements contribuant aux préparatifs en vue de l'élargissement. L'accent a été mis particulièrement sur les investissements dans l'environnement (20 %), afin d'aider les pays candidats à s'aligner sur les normes environnementales de l'UE.

Elle a en outre confirmé son rôle important dans la promotion de la croissance et de la stabilité dans la région méditerranéenne en prêtant 1,4 milliard d'Euros à l'appui de projets visant à moderniser l'économie des pays participant au Partenariat euro-méditerranéen, et 320 millions d'Euros à l'appui d'investissements dans la reconstruction des Balkans. L'accent a été mis sur les infrastructures, la protection de l'environnement et le développement des PME, lesquelles ont bénéficié de 330 millions d'Euros au titre d'affectations sur prêts globaux. Des prêts à hauteur de 580 millions d'Euros ont été consacrés à l'amélioration de l'environnement dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et des infrastructures. Pendant l'année, la Banque a étendu le champ de ses activités par l'établissement d'un "mécanisme de partenariat méditerranéen", au titre duquel elle va prêter d'ici 2007 1 milliard d'Euros supplémentaire à l'appui de grands projets transrégionaux de transport, d'énergie et d'environnement.

Dans le cadre des politiques communautaires de coopération et d'aide au développement, la BEI a prêté 520 millions d'Euros dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), 150 millions d'Euros en Afrique du Sud, 178 millions d'Euros en Asie et 365 millions d'Euros en Amérique latine.

En matière d'environnement, La Banque a maintenu un niveau élevé de prêts, avec 6 milliards d'Euros de prêts individuels et un montant estimé à 2 milliards d'Euros d'affectations au titre de prêts globaux au sein de l'UE, concernant notamment la gestion de l'eau et de l'assainissement, l'élimination des déchets solides, la lutte contre la pollution atmosphérique, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, les transports urbains et des initiatives de rénovation urbaine. Elle a fourni également 484 millions d'Euros à l'appui de projets environnementaux dans les pays candidats. Dans le contexte du "Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale" et d'une résolution du Conseil Européen de Stockholm, la Banque va financer, grâce à une nouvelle enveloppe de 100 millions d'Euros, des projets d'environnement d'intérêt européen dans les régions de Saint-Petersbourg et Kaliningrad, en Russie.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

100 boulevard Konrad Adenauer

L - 2950 LUXEMBOURG

Tél. : 352 43 79 31 46 - Fax : 352 43 79 31 88

<http://www.bei.org>

IFAT 2002, la Foire Internationale pour l'Environnement et la Dépollution se tiendra à Munich du 13 au 17 mai 2002. L'Union Allemande des Entreprises Communales de Dépollution et de Voirie y organise un atelier sur "la voirie en hiver et le nettoyage des rues". Quelles matières épancher pour dégager neige et glace ? Dommages causés aux plantes, à la nappe ? Répercussions économiques de la corrosion ? Autant de questions qui seront débattues.

MESE MÜNCHEN GMBH

Zentralbereich Presse und Öffentlichkeitsarbeit
Pressereferat IFAT

Messegelände - 81823 München - Germany

Tél. : (+49 89) 9 49 2 06 60 - Fax : (+49 89) 9 49 2 06 69

info@ifat.de

www.ifat.de

BRÉSIL**L'ANA FÊTE SON PREMIER ANNIVERSAIRE**

Lors d'une visite en France du 11 au 20 février 2002, Monsieur Jerson KELMAN, Président Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Eau (ANA) du Brésil et deux de ses Directeurs ont pu visiter les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhin-Meuse, l'EPALA et les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Environnement.

Monsieur Jerson KELMAN a signé un accord pluriannuel de coopération institutionnelle avec Jean-françois DONZIER, Directeur Générale de l'Office International de l'Eau.

Le 15 février, il a été reçu par Dominique PREUX, Directeur du site de l'Office International de l'Eau à Limoges, pour une présentation des activités menées par le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) et le Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau (SNIDE).

L'ANA a fêté en décembre 2001, son premier anniversaire. Responsable de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Ressources en Eau, l'ANA doit appliquer la Loi des Eaux brésilienne de 1997.

Le modèle brésilien s'adapte à la Fédération, où les fleuves peuvent être à la fois considérés comme appartenant à l'Union et aux Etats. Pour cette raison, la Constitution de 1988 a prévu l'existence du Système National de Gestion des Ressources en Eau, qui a été détaillé dans la loi de 1997. Au cours des prochaines années, le Brésil comptera des dizaines de Comités de Bassins, ayant leurs propres Agences de l'Eau.

Déterminé à implanter le Système National de Gestion des Ressources en Eau, le Gouvernement Fédéral créé l'Agence Nationale de l'Eau - ANA, organisme régulateur de l'utilisation des fleuves sous contrôle de l'Union. Contrairement aux Agences de l'Eau, qui seront des entités de droit privé afin de donner plus de flexibilité au système, l'ANA est une entité de droit public, un Organisme ayant un régime particulier, rattaché au Ministère de l'Environnement, mais ayant une autonomie administrative et financière. Pour assurer la décentralisation, l'ANA passera des contrats de gestion avec les Agences de l'Eau et, fait plus important, ce seront les Comités de Bassin qui décideront quand et combien percevoir pour l'utilisation des fleuves. Ainsi, tout ce qui pourra être traité localement ne sera pas transmis au gouvernement fédéral.

L'ANA coopèrera à la solution de deux graves problèmes du pays : la sécheresse prolongée, en particulier dans le Nordeste, dont la solution ne dépend pas uniquement de l'augmentation de l'offre en eau, mais aussi de la gestion de la demande et la pollution des fleuves, lorsque l'action devra être réglée dans le cadre du bassin versant, englobant plus d'un Etat.

Le P.D.G. de l'ANA, Jerson KELMAN, explique que le nouveau système devra éviter ce qui s'est produit ces dernières années au Brésil : "Nous allons encourager les résultats, c'est-à-dire le traitement réel des eaux usées et pas seulement le lancement des travaux".

**FORUM SOCIAL MONDIAL
DE PORTO ALEGRE****L'EAU N'A PAS ÉTÉ OUBLIÉE**

Le 2 février dernier, dans le cadre du Forum Social de Porto Alegre a eu lieu une conférence intitulée "L'eau : notre héritage commun".

Les intervenants ont réaffirmé que le droit à l'eau était l'un des droits de l'homme, inaliénable, et que l'eau ne devait pas être transformée en une marchandise, ni privatisée.

Ils ont fait différentes propositions :

- Une globalisation de la lutte contre un système économique qui accentue la dégradation de la qualité de la ressource et sa répartition inégale,
- L'établissement d'un Parlement Mondial de l'Eau pour la mise en place d'un contrat global pour l'eau,
- L'organisation de manifestations dans la semaine du 14 (Journée Internationale de Lutte contre les Barrages) au 22 mars (Journée Mondiale de l'Eau) pour s'opposer à la privatisation et rappeler le droit universel à l'eau,
- La formation d'une alliance des mouvements sociaux pour l'eau, pour proposer lors du sommet de Johannesburg sur le développement durable un accord global pour l'eau,
- La prise en charge par les entreprises qui polluent et surexploitent la ressource des dommages sociaux et environnementaux occasionnés,
- L'établissement d'un moratoire pour la création de nouveaux barrages jusqu'à ce que leurs impacts sociaux, culturels et environnementaux soient résolus.

INTERNATIONAL RIVERS NETWORK

1847 Berkeley Way - Berkeley CA 94703

Tél. : 1 510 848 1155 - Fax : 1 510 848 1008

info@irn.org

www.irn.org

AGENCIA NACIONAL DE AGUAS

Setor Policial - Area 5 - QUADRA 3 - BLOCO B

70610 - 200 Brasilia DF

www.ana.gov.br

COLLOQUE "MUNICIPAL WATER AND SANITATION PRICING AND TARIFF DESIGN IN DEVELOPPING COUNTRIES"

Du 10 au 14 juin 2002

Le Massachusetts Institute of Technology (MIT) organise en collaboration avec la Banque Mondiale un colloque de cinq jours sur la tarification des services d'eau et d'assainissement dans les pays en développement.

Les sujets débattus concerneront :

- La politique économique de fixation des tarifs pour l'eau potable et l'assainissement,
- Les avantages et inconvénients des différentes structures des tarifs,
- Les approches pour atteindre l'équilibre entre les objectifs de développement et la politique des prix ;
- L'établissement de prix pour desservir les populations pauvres,
- La fixation des prix lors des privatisations,
- Le rôle du prix de l'eau dans la gestion intégrée des ressources en eau,
- Fixation du prix dans le cas des eaux transfrontalières,
- Contraintes institutionnelles et stratégies de réforme dans les agences publiques d'eau et d'assainissement.

Ce colloque est destiné aux consultants, pouvoirs publics et responsables d'organismes financiers.

MASSACHUSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY

Building 10-400 – 77 Massachusetts Ave
Cambridge MA 02139 – USA
Tél. : 617 253 5915 - Fax : 617 258 0832
quezada@mit-edu

BANQUE MONDIALE

289.2 MUS \$ POUR L'EAU

DANS LE RAJASTHAN ET L'UTTAR PRADESH

La Banque Mondiale a accepté le financement de deux projets concernant l'eau en Inde.

Le premier, d'un montant de 140 MUS \$ vise à améliorer l'utilisation de l'eau au Rajasthan, notamment au niveau de l'irrigation. Le Rajasthan est un état pauvre en eau (1 % des ressources de l'Inde) dont l'agriculture consomme 83 % de l'eau disponible.

En augmentant la productivité et en réduisant les pollutions, sources de maladies, ce projet devrait bénéficier à près de 250 000 familles.

L'autre projet (149.2 MUS \$) entend réformer le système de gestion de l'eau et de conduite de l'irrigation dans l'Uttar Pradesh.

Le Bassin de Ghagra-Gamti, dans l'est, concentre la majeure partie de la pauvreté de l'Uttar Pradesh. Grâce à une meilleure utilisation de l'eau, il est prévu de donner du travail à près de 22 000 familles rurales.

Banquemondiale

1818 H Street, N.W. - Washington DC 20433
Tél. : (202)477-1234 - Fax : (202) 477-6391
feedback@worldbank.org
http://www.banquemondiale.org/

CRÉATION D'UN PANEL POUR LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DANS LE MONDE

Le manque d'eau ou, au contraire, des inondations catastrophiques, mais surtout des conditions d'hygiène déplorables sont à l'origine de quatorze mille morts journalières.

Accuser, dénoncer cette situation scandaleuse, est déjà une prise de conscience bien préférable à l'indifférence.

Trouver plus d'argent, de crédit, de confiance, de garanties pour faire quelque chose de concret serait encore mieux.

C'est le pari qui a été confié à Michel CAMDESSUS par trois organismes mondiaux qui se préoccupent depuis quelques années de promouvoir l'avènement d'une politique mondiale de l'eau :

- Le Secrétariat pour la préparation du troisième Forum Mondial de l'Eau à Kyoto en 2003.
- Le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership) de Stockholm.
- Le Conseil Mondial de l'Eau (World Water Council) de Marseille.

Le panel constitué par Michel CAMDESSUS réunit une quinzaine de hauts responsables financiers : Présidents de banques régionales de développement, de banques privées, Ministres des finances mais aussi Responsables d'Organisations Non Gouvernementales spécialisées dans le domaine de l'eau.

L'idée, l'espoir, au-delà de l'analyse (une personne sur cinq dans le monde n'a pas accès à l'eau potable, deux sur cinq n'ont pas d'assainissement de leurs eaux usées...) est d'aller vers un accroissement de la confiance pour une action partagée entre finances publiques, finances privées et équipes de terrain.

Six réunions sont prévues dans toutes les régions du monde, la première a eu lieu les 11 et 12 février dernier à Paris, pour établir cette confiance, dégager les crédits, entreprendre des actions à l'échelle des besoins de la planète, au-delà des seuls projets exemplaires mais isolés et sans suite.

Cette initiative a reçu le soutien du Secrétaire Général des Nations Unies, M. Kofi ANNAN, ainsi que celui des vingt-trois Agences, Institutions et Programmes des Nations Unies chargés directement ou indirectement des questions d'eau et d'environnement dans le monde.

En mars 2003 à Kyoto, la Conférence Ministérielle qui se tiendra à l'issue du Forum Mondial de l'Eau sera saisie des conclusions pratiques et financières du panel.

SECRETARIAT OF THE 3rd WORLD WATER FORUM

5th FL. 2-2-4 Kojimachi Chiyoda-ku Tokyo
102-0083, Japan
Tél. : +81-3-5212-1645 - Fax : +81-3-5212-1649
http://www.worldwaterforum.org/

CANADA

RÉSEAU ENVIRONNEMENT FÊTE SES 40 ANS

RESEAU Environnement regroupe 1700 membres, ce qui en fait le plus important regroupement de l'industrie environnementale au Québec. Il organise du 10 au 12 avril 2002 le Salon des Technologies Environnementales du Québec.

RESEAU Environnement y attend 2 500 participants qui prendront part aux conférences et ateliers techniques ainsi qu'à l'exposition commerciale.

Dans la demande de l'eau, les thèmes suivants seront abordés :

Eau potable

- Les menaces au niveau des sources d'approvisionnement (exploitation agricole, surverse),
- Impact du nouveau règlement : formation, périmètre, nouvelles technologies de traitement et méthodes d'analyses (membranes, U.V., décantation, analyseurs de chlore en continu),
- Programme d'excellence en eau potable : exploitation & indicateurs,
- Subventions, recherche et développement,
- Tarification, compteurs (équité, aspects socio-économiques).

Eaux usées

- Assainissement industriel (agro-alimentaire, pisciculture, assainissement minier, pharmaceutique, ...),
- Qualité de l'eau et gestion : qualité de l'eau des rivières, gestion des débordements,
- Nouvelle réglementation fédérale,
- Nouvelles technologies,
- Pérennité des ouvrages, exploitation : indicateurs de performance,
- Gestion des boues.

RÉSEAU ENVIRONNEMENT

911, rue Jean-Talon est - Bureau 220 - Montréal
(Québec) H2R 1V5
Tél. : (514) 270 7110 - Fax : (514) 270 7154



C@RTEL-eau

**Vous êtes Maire
ou Président de Syndicat
Intercommunal ...**

... Etes-vous sûr de prendre
les décisions qui s'imposent
pour la gestion de l'eau
dans votre commune ?

Les réponses sont sur
C@RTEL-eau
le portail internet
des élus locaux
pour une meilleure
gestion de l'eau

 un site animé par l'Office International de l'Eau

<http://www.cartelleau.org>

CSTB

GUIDE DES RÈGLES DE CONSTRUCTION

Ce nouveau guide du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment s'adresse à tous les professionnels de la construction, du maître d'ouvrage à l'entrepreneur, de l'architecte au gestionnaire de bâtiment, qui souhaitent mieux comprendre l'ensemble des règles de construction afin de mieux les appliquer.

Les textes officiels ont un caractère obligatoire ou simplement informatif (lois, décrets, arrêtés, circulaires, DTU, normes, ...) : Quels sont les textes d'application obligatoire ? Quand entrent-ils en vigueur ? Par qui sont-ils émis puis publiés ? Ont-ils un effet rétroactif ? Où les consulter, comment se les procurer ? Comment s'assurer qu'ils sont à jour ? ...

Autant de questions auxquelles ce guide tente de répondre.

Concernant les produits de construction et leur mise en œuvre, l'entrée en vigueur progressive du marché unique européen fait coexister les systèmes normatifs européens et nationaux.

Le guide présente les deux systèmes et souligne leurs différences : normes, avis techniques, ATEX, agréments techniques européens, marquage CE, ...

Enfin, le guide brosse un historique de la certification des produits et décrit le processus d'une telle démarche, les acteurs impliqués, ...

CSTB

4, av. du Recteur Poincaré - 75782 Paris Cedex 16
Tél : 01 40 50 28 28 Fax : 01 45 25 61 51
www.cstb.fr

TEC&DOC - LAVOISIER

BIOPESTICIDES D'ORIGINE VÉGÉTALE

Cet ouvrage pluridisciplinaire présente les perspectives de développement de nouveaux composés phytosanitaires d'origine végétale et de leur place dans la lutte biologique et intégrée. La recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, leur implication dans des formulations phytopharmaceutiques et les développements commerciaux actuels ou futurs y sont abordés. Toutes les contributions rassemblées dans cet ouvrage sont originales dans leur approche et n'ont jamais été abordées dans la littérature en tant que telles. Elles émanent de 34 spécialistes représentant neuf pays de trois continents (Afrique, Amérique et Europe), et appartenant tous au secteur public (et fédéral en Amérique du Nord) : universitaires, INRA, IRD (ex ORSTOM), Agriculture Canada et USDA. Cet ouvrage s'adresse particulièrement à tous les chercheurs, universitaires, étudiants de 2^e et 3^e cycle des filières scientifiques et des écoles vétérinaires ou d'agronomie, ainsi qu'aux décideurs impliqués dans le développement agricole et la protection de l'environnement. Les services de R&D des industries des phytosanitaires et de l'agrochimie y puiseront des données indispensables pour l'orientation de leurs travaux.

TEC&DOC - LAVOISIER

14 rue de Provigny - 94236 CACHAN Cedex
Tél : 01 47 40 67 00 - Fax : 01 47 40 67 02
www.lavoisier.fr

EDIPOL

GUIDE DE L'ENVIRONNEMENT 2002

Le Guide de l'Environnement 2002 d'EDIPOL vient de paraître en trois volumes.

Le tome 1 est consacré aux sites de production industriels, avec les flux de pollution (rejets d'eaux résiduaires et atmosphériques) dans les 1000 usines françaises potentiellement dangereuses; il fournit également des informations très utiles (coordonnées, activité, responsables environnement...) sur quelques 4000 usines dont l'activité génère des rejets significatifs; il s'achève sur un dictionnaire abrégé des principaux termes et définitions liés à la problématique environnementale.

Le tome 2 présente l'offre et les organismes professionnels, avec 1000 fournisseurs (constructeurs, distributeurs et prestataires de services) et les investissements antipollution par activité industrielle, par domaine, par nature et par région.

Le tome 3 recense l'ensemble des organismes administratifs, des services déconcentrés de l'Etat, des établissements publics et parapublics, ainsi que les collectivités.

EDIPOL

1 voie Félix Eboué - 94000 Créteil
Tél. : 01 45 17 23 22 - Fax : 01 42 07 22 63
edipol@wanadoo.fr

CRIDEAU

INCERTITUDE JURIDIQUE, INCERTITUDE SCIENTIFIQUE

Le troisième numéro des Cahiers du CRIDEAU (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme) est consacré aux incertitudes: plus la connaissance progresse, plus le fossé entre ce que nous savons et ce que nous aimerions savoir pour gérer, pour décider, s'élargit. On s'en aperçoit avec l'arrivée de phénomènes graves comme les changements climatiques ou la perte de biodiversité.

L'incertitude a donc pris dans les débats une place qu'elle n'avait pas: on en est à s'interroger sur ce qui peut survenir; et, en la matière, il nous arrive d'être confrontés à des scénarii divergents aussi plausibles les uns que les autres.

L'incertitude est d'abord de nature scientifique. Les décideurs ont sans doute de plus en plus l'impression que les scientifiques ne savent pas, d'où un recours de plus en plus fréquent à l'expert qui, lui, est sommé de donner une réponse, un avis. Il est donc important de prendre la mesure de cette incertitude scientifique et de connaître ses ressorts (état de la technologie, etc...); cet ouvrage le fait à partir du cas des pesticides: de quelles bases scientifiques dispose-t-on pour évaluer leurs risques ?

Les sciences sociales gèrent depuis leur naissance des incertitudes liées à la fiabilité du matériau sur lequel elles travaillent (statistiques pour les économistes, résultats d'enquête pour les sociologues, textes parfois ambigus pour les juristes, etc...), ainsi qu'aux méthodes de traitement de celui-ci. Elles n'en sont pas moins interpellées par la radicalité nouvelle des incertitudes liées à la crise environnementale.

CRIDEAU

32 rue Turgot - 87000 Limoges
Tél. : 05 55 34 97 24 - Fax : 05 55 34 97 23
crideau@drec.unilim.fr

LA LETTRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'EAU, MATIÈRE PREMIÈRE DU XXI^È SIÈCLE

Le numéro 2 de la Lettre de l'Académie des Sciences offre un dossier sur l'eau au 21^{ème} siècle : objet de toutes les ingénieries, miroir de tous les égoïsmes, ...

Ghislain de MARSILY propose, afin de sauvegarder une ressource fragile, la création de "Parcs Naturels Hydrauliques", où certaines parties du territoire seraient réservées à la production d'eau potable pour la transférer aux agglomérations, en y excluant toute activité anthropique polluante, de tels « Parcs » existent déjà, sans en porter le nom, en Australie, en Belgique, en Irlande. Cette approche est cohérente avec la déprise agricole actuelle en Europe de l'Ouest, et qui risque de s'amplifier quand l'Europe de l'Est, aux méthodes agricoles anciennes, rejoindra la Communauté Européenne, en décuplant ses rendements.

Claude ALLEGRE évoque lui, les nouvelles voies de recherche : la purification de l'eau a été pendant longtemps une vaste entreprise de chimie en solution, mais à présent on tend de plus en plus à faire appel à la biologie, à des bactéries ou des algues OGM qui remplissent tel ou tel rôle de nettoyage. C'est un secteur en plein essor et les grandes compagnies d'eau travaillent déjà en collaboration avec les géopôles.

Le stockage souterrain de l'eau entraîne la naissance d'un nouveau secteur scientifique : La gestion des réservoirs aquifères, qu'il s'agisse des réservoirs naturels alimentés par la pluie ou des réservoirs réalimentés par la réinjection, le recyclage d'eau nouvellement purifiée et préparée. Toutes les techniques, contrôle des réservoirs pétroliers (imagerie, mesures de débit, etc.) seraient transférables mais bien sûr, avec des adaptations spécifiques. Ainsi la tomographie sismique sera utilement complétée par la tomographie électro-magnétique car l'eau est un excellent conducteur.

Selon Claude ALLEGRE, nous allons donc avoir un nouveau secteur qui va se développer la Géophysique de l'eau qui combinera dynamique des fluides en milieux poreux et techniques tomographiques.

Enfin, la chimie des eaux devient essentielle dès lors qu'on s'intéresse à la qualité et qu'on parle de pureté. Les pollutions multiples, qu'elles soient minérales ou organiques, offrent aujourd'hui des sujets d'études importants au géochimiste. D'abord pour les identifier, pour remonter à leurs sources et pour trouver des moyens de les éviter.

Jean DAUSSET aborde les aspects sanitaires. PASTEUR disait : "Nous buvons 80 % de nos maladies". C'est encore vrai pour une grande part de l'humanité. Les pollutions, l'absence de désinfection, et d'épuration des eaux usées constituent un défi dont la réponse est à la fois politique et scientifique, mais peut être encore plus dans l'EDUCATION à l'hygiène, en particulier celle des femmes et naturellement dans la lutte contre la misère et la pauvreté.

SCIENCES ENVIRONNEMENT

2010 : "L'AVENIR APPARTIENT À L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU"

Sciences Environnement, l'hebdo de l'écologie scientifique a recueilli dans son n° 17 la vision sur le futur de J.-F. DONZIER, Directeur Général de l'Office International de l'Eau.

L'Office n'est pas en charge de la conduite de la politique française de l'eau : Il ne peut intervenir que sur des actions d'accompagnement ou de facilitation. Il développe l'accès à l'information pour les professionnels mais aussi pour ceux qu'on appelle les nouveaux décideurs en matière d'eau, comme les élus, les chefs d'entreprises et les représentants de la profession agricole. Il organise des sessions spécialement adaptées à ces publics pour les informer des enjeux et des nouveaux développements, à la fois en France et en Europe, et puis bien sûr, il les informe sur leurs obligations et leurs devoirs.

L'Office assure ainsi le Secrétariat Technique Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) qui aujourd'hui concerne 52 pays et plus de 155 organismes ou ministères dans ces pays.

J.-F. DONZIER voit bien l'Office en 2010 comme étant un des tous premiers services d'information sur l'eau au niveau mondial sur Internet : www.oieau.org

On n'est presque plus dans la science fiction puisque l'Office International de l'Eau gère aujourd'hui la plus grosse bibliothèque mondiale spécialisée sur l'eau avec 200 000 documents référencés (EAUDOC).

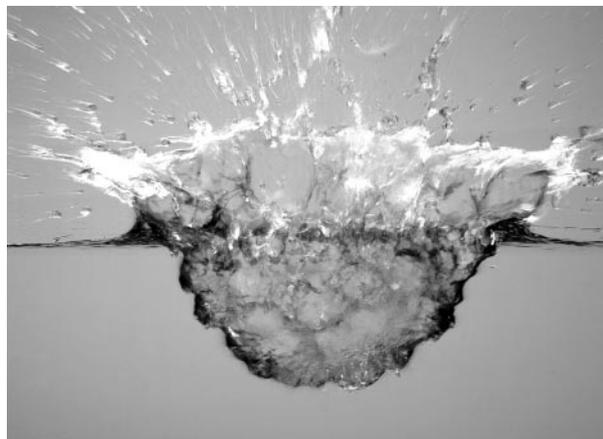
Un de ses objectifs, et il faudra quelques années pour le mettre en place, est de passer des accords de coopération avec tous les grands centres de documentation mondiaux de façon à pouvoir créer un portail sur Internet à la disposition de tous les usagers du monde avec des moteurs de recherche multi-langues. Cela a commencé en Méditerranée avec le projet SEMIDE (le Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau). Il est en train de se développer sur les autres continents, d'abord en Europe Centrale et en Amérique Latine sous une appellation plus large qui est "AQUADOC-INTERNATIONAL".

SCIENCES ET ENVIRONNEMENT

8 bis, rue Jules Ferry - 92100 BOULOGNE

Tél. : 01 58 17 13 13

Fax : 01 58 17 13 10



ACADEMIE DES SCIENCES

23, quai de Conti - 75006 Paris

Tél. : 01 44 41 43 68 - Fax : 01 44 41 43 84

<http://www.academie-science.fr>

LU DANS LA PRESSE

ENVIRONNEMENT MAGAZINE

LA PREUVE DE LA QUALITÉ DES EAUX PAR LE VIVANT

A la une du numéro 1604 d'ENVIRONNEMENT MAGAZINE, un dossier technique met en avant le rôle de plus en plus important des indicateurs biologiques pour évaluer la qualité des eaux.

La Directive-Cadre sur l'eau insiste sur la reconquête et le maintien d'un bon potentiel écologique des lacs, fleuves, estuaires et nappes.

Les bio-indicateurs retenus pour la surveillance biologique sont nés du constat que si des pollutions modifient la faune et la flore, l'étude des communautés écologiques permet en retour d'évaluer l'impact des altérations du milieu.

A partir d'inventaires compilés dans les lacs, rivières, eaux côtières, artificielles et de transition (aux embouchures), les hydrobiologistes parviennent à produire des notes sur vingt directement utilisables : les indices biologiques.

Les principaux indices biologiques utilisés sont :

- L'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé),
- L'IBD (Indice Biologique Diatomées),
- L'IP (Indice Poissons)
- Et l'IBMR (Indice Biologique Nacrophyte en Rivière).

L'article revient aussi sur les effets des perturbateurs endocriniens, ces substances qui "féminisent" les poissons. Hormones naturelles ou de synthèse (pilules contraceptives) ou produits chimiques synthétiques (pesticides, plastifiants, dioxines...), ces oestrogènes-like se retrouvent en sortie des stations d'épuration et leurs effets physiologiques ne sont pas anodins. La Commission Européenne a d'ailleurs retenu 66 substances devant faire l'objet d'une évaluation approfondie.

VICTOIRES-ÉDITIONS
38 Rue Coix-Des-Petits-Champs - 75001 PARIS
Tél. : 01.53.45.89.00
Fax : 01.42.60.10.41



ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRES

PLUS DE SÉCURITÉ POUR LES HYDROCARBURES EN LIMOUSIN

Environnement et Territoires, le Journal du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, rapporte dans son numéro 6 l'action de la DRIRE Limousin pour lutter contre la pollution par les hydrocarbures.

L'histoire débute le 5 juillet 2000 dans la Haute-Vienne. Le dépôt d'hydrocarbures de Châteauponsac laisse fuir 20 000 litres de fioul domestique dans la Gartempe, rivière dont la vallée est proposée comme site Natura 2000. L'inspectrice de la DRIRE constate que l'exploitant ne respecte pas la réglementation : le dispositif de rétention de sa citerne est défectueux. La DRIRE décide alors d'inspecter les 40 dépôts du département, de vérifier les séparateurs d'hydrocarbures, l'étanchéité des bassins de rétention et des cuves, la protection contre l'incendie... Nombre d'entre eux ont été sommés par le Préfet de régulariser leur situation. Aujourd'hui, 27 dépôts sont aux normes, 8 poursuivent leurs efforts, 2 étaient déjà conformes, 1 est tout neuf, et 2 ont préféré fermer.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

20, avenue de Ségur - 75007 Paris
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.environnement.gouv.fr

AQUACULTURE NEWS

POUR LES AMIS DES POISSONS

Ce magazine bimestriel (6 numéros par an) informe des dernières connaissances concernant la pêche, l'aquaculture, l'ostréiculture et l'environnement marin.

Il propose à ses lecteurs des dossiers approfondis réalisés par des scientifiques désireux de communiquer les fruits de leurs recherches, des reportages photographiques, des résumés des livres parus sur ce domaine et, en bloc-notes, des nouvelles du monde entier.

AQUACULTURE NEWS

10, rue Rartourou - 49100 Corfou - Grèce
Tél. : + 30 661 45 105 - Fax : + 30 661 22 212
fishcultmag@f2s.com
www.fishcultmag.f2s.com

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN



“GLOBAL WATER PARTNERSHIP”

71^È RÉUNION DES PARTENAIRES

Les 17 et 18 juin 2002 - ACCRA

Le global Water Partnership tiendra la 71^{ème} réunion annuelle de ses partenaires à ACCRA (Ghana) les 17 et 18 juin prochains.

Une attention particulière sera portée aux particularités du continent africain.

Une réflexion sur la signification à l'échelle régionale d'une gestion intégrée de la ressource sera menée.

Global Water
Partnership



GWP - SIDA

5105 25 STOCKHOLM

Tél : 46 0 8 698 50 00 - Fax : 46 0 8 698 56 27

www.gnpforum.org

PREMIER SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LES EAUX

TRANSFRONTALIÈRES

DU 18 AU 22 NOVEMBRE 2002

MONTEREY (MEXIQUE)

Avec le soutien du RIOB et du RELOC, le premier Symposium International sur la Gestion des Eaux Transfrontalières se tiendra à Monterey, du 18 au 22 novembre 2002.

Ses objectifs sont de passer en revue les principales méthodes utilisées pour la gestion intégrée des bassins et des aquifères.

La quantité et la qualité de la ressource, ses utilisations par l'agriculture et de l'industrie, l'impact des forêts seront abordés.

Les aspects politiques, économiques et sociaux, ainsi que l'éducation seront traités par les différents experts réunis.

ASSOCIATION MEXICANA DE HIDRAULICA

Camino Santa Teresa 185 - Oficina 15 DF

Tél. : (52) 5606 11 67 - Fax : (52) 55 5666 0835

www.transboundarywatersmexico.org

ORGANISATION D'UN FORUM VIRTUEL DE DISCUSSION

www.oieau.fr/riob/friobfr.htm

Participez à la discussion,

Échangez vos idées,

Diffusez vos expériences,

Proposez vos projets,

Posez vos questions ! !

HUIT THÈMES A ENRICHIR

- 1 La gestion des fleuves partagés,
- 2 Les relations des organismes de bassin avec les administrations,
- 3 La participation des usagers et la mobilisation des populations,
- 4 L'économie et le financement de l'eau,
- 5 L'élaboration des schémas directeurs et la planification de bassin,
- 6 Les systèmes intégrés de monitoring des ressources, des usages et des milieux,
- 7 La prévention des risques naturels et accidentels,
- 8 La protection des zones humides et des eaux souterraines.

Visitez le “Forum Virtuel”, vous y trouverez :

- les notes de synthèses des réunions du RIOB,
- des informations d'actualité,
- des communications sur les expériences des organismes-membres,
- une “place pour le débat public”.

Le Forum Virtuel du RIOB doit préparer la participation du Réseau au III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto en Mars 2003.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

SURVEILLANCE DE LA TENEUR EN NITRATES DES EAUX DOUCES

La troisième campagne de surveillance de la teneur en nitrates des eaux douces s'est déroulée du 1er octobre 2000 au 30 septembre 2001.

Les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales transmettent aux Directions Régionales de l'Environnement, les résultats sur les teneurs en nitrates issus du contrôle sanitaire des eaux brutes de distribution publique de chaque département, ainsi que les informations complémentaires relatives en particulier aux captages fermés pour cause de pollution nitratée d'origine agricole.

Les Directions Régionales de l'Environnement recueillent auprès des Agences de l'Eau les résultats fournis par le réseau de suivi de la qualité générale de l'eau.

L'Office International de l'Eau est chargé par la Direction de l'Eau de l'élaboration d'une base de données nationale et du traitement des informations collectées (les points de surveillance, les résultats des teneurs en nitrates relatives aux trois campagnes de surveillance 1992-1993, 1997-1998 et 2000-2001 ainsi que les informations relatives aux captages fermés).

Les Directions Régionales de l'Environnement établiront alors un compte rendu qui comportera une note de synthèse régionale visant à :

- Expliciter les modifications intervenues, abandon de captages (cause et date), choix de nouveaux points, meilleure sélectivité des points de surveillance par rapport à l'origine agricole des nitrates, etc. ;
- Interpréter les évolutions de la teneur en nitrates constatées depuis les deux campagnes de surveillance précédentes, en tenant compte notamment de la nature des eaux, du temps de latence nécessaire pour constater une inversion de la tendance, des données climatiques et hydrologiques disponibles, etc. ;
- Présenter l'état d'eutrophisation des eaux de surfaces ;
- Indiquer les conséquences prévisibles en termes de délimitation des zones vulnérables .

Le compte rendu pourra être complété par des courbes montrant l'évolution interannuelle de la teneur en nitrates de quelques points de surveillance.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
21 rue de Madrid - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
<http://www.oieau.fr>

SERVICES D'EAU : "MESURE DE PERFORMANCE ET RÉGULATION"

LES ACTES DU COLLOQUE SONT PARUS

A l'initiative de la Direction de l'Eau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), le laboratoire G.E.A. (Gestion de l'Eau et de l'Assainissement) de l'ENGREF et l'Office International de l'Eau (OIEau) ont organisé les 17 et 18 septembre 2001 un colloque consacré à la **"Mesure de performance et régulation des services d'eau et d'assainissement - Information, Contrôle ou Incitation ? Fondements et pratiques françaises et internationales"**.

Outre un exposé des fondements scientifiques de la régulation, une présentation a été faite des autorités de régulation instituées par différents pays, de leurs objectifs, de leurs modes de fonctionnement et aussi des difficultés rencontrées.

Pour la France, le rôle des collectivités locales a été évoqué, avec en particulier, une présentation des réalisations de la Communauté urbaine de Nantes et de la Communauté d'agglomérations d'Évry.

L'évocation des indicateurs de performances et de la normalisation applicable a complété ce panorama.

Les actes sont désormais disponibles auprès de l'OIEau, au prix de 48 Euros, franco de port.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - SNIDE
15, Rue E. Chamberland 87065 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05.55.11.47.47 - Fax : 05.55.11.47.48

DES STAGES "EAU" POUR LES DDAF ET LES DÉPARTEMENTS

La formation permanente des ingénieurs, techniciens et cadres techniques de l'Etat et des Départements apportant leur concours aux collectivités territoriales en matière d'eau potable et d'assainissement relève d'une attention particulière de la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP).

Dans le cadre du **Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (FNDAE)** et spécialement pour optimiser les investissements dans le domaine des réseaux d'eaux et stations de traitement des communes rurales, **une convention lie le MAP et l'OIEau - Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) pour organiser des formations spécifiques.**

Les stages sélectionnés par la Sous-Direction des Infrastructures Rurales et Hydrauliques concernent :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la pose et la réhabilitation des réseaux,
- l'épuration et les réseaux d'eaux usées domestiques,
- la réglementation sur l'eau et les procédures d'urbanisme.

Le CNFME est le seul Centre indépendant certifié qualité ISO 9001 pour la formation professionnelle continue dans le secteur de l'eau pour la conception et la réalisation des stages "catalogue".

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - CNFME
21, Rue E. Chamberland 87065 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05.55.11.47.00 - Fax : 05.55.11.47.01

DATE	REF.	TITRE
02-05/04/02	02.F.19	Initiation à l'assainissement
02-05/04/02	02.A.11	Toxicité-écotoxicité
02-05/04/02	02.B.20	Traiter et contrôler les eaux de piscine
02-05/04/02	02.L.02	Installer et entretenir un capteur (câblage, paramétrage, calibration)
08-10/04/02	02.A.14	Prélèvements d'eau : Pourquoi, comment ?
10-11/04/02	02.B.22	Traitement de l'eau chez les particuliers
09-12/04/02	02.C.25	Le nettoyage et la désinfection des ouvrages d'eau potable
08-12/04/02	02.E.13	La réhabilitation des réseaux d'assainissement
08-12/04/02	02.E.01	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - Niveau I
08-12/04/02	02.E.20	Les déversoirs d'orage : conception, dimensionnement et exploitation
08-12/04/02	02.F.03	Station d'épuration physico-chimique - 2° Degré
09-10/04/02	02.G.01	Les contrôles en maîtrise d'œuvre forages d'eau
08-12/04/02	02.I.03	Initiation à la programmation des automates programmables industriels
16-18/04/02	02.A.12	Analyses des risques : Nouveaux outils de la qualité
15-19/04/02	02.C.01	Exploiter les réseaux d'eau potable - Niveau I - Module I
15-19/04/02	02.C.09	Stratégie et organisation de la recherche de fuites (C.09)

Le détail de ces formations est disponible sur le Web : <http://www.oieau.org/stages>

Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

STAGE CONCERNE

Référence : 0 2

Intitulé du stage

Dates :

PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :
Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

- à l'adresse ci-contre
 à l'organisme suivant :

N° SIRET :
Code APE :
A M. ou Mme :

Fait à : Signature
Le : et cachet